

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT UNIVERSITAIRE

Ce rapport d'activité 2010 est un cru spécial. Il marque une étape importante : c'est le dernier de l'EPCJ et le premier de l'EPAURIF. Ce n'est pas un achèvement mais une continuité pour une ambition renouvelée au service de l'essor des universités.

L'année 2010 est emblématique de l'effort entrepris pour la rénovation du patrimoine des universités.

En mai 2010, la livraison à l'université Pierre et Marie Curie des secteurs Ouest pour ses parties nord et sud marque une étape majeure dans le renouveau du campus. Ces 75 000 m² de surface hors œuvre nette offrent enfin à l'UPMC une réelle capacité d'organisation. Cette livraison signe aussi la maturité des acteurs dans la conception de l'immobilier. C'est un outil performant qui a été livré. Sa conception a porté sur l'ensemble des fonctions anciennes et pris en compte de manière prospective les besoins en y associant les usagers. C'est également un ensemble urbain ouvert sur la ville.

La livraison du nouvel immeuble de la rue Cuvier et l'accueil dans ses murs de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) est un deuxième exemple marquant de l'évolution de l'immobilier universitaire. Circulation plus fluide, communication plus aisée, adaptabilité et modularité des locaux ont marqué ce programme. Conçu pour servir dans la durée le projet scientifique et pédagogique de l'IPGP, il reçoit aussi au quotidien les suffrages des utilisateurs.

2010, c'est aussi « l'entrée en désamiantage » des derniers secteurs du campus de Jussieu ouvrant la voie à un traitement complet d'ici la fin 2011.

Cette année là a aussi été marquée par le démarrage de nouvelles opérations qui viendront à leur tour concrétiser l'ambition renouvelée des universités françaises.

Parmi celles-ci on doit souligner les premières études sur la caserne Lourcine (13^e arrondissement de Paris). L'objectif est d'en changer la destination pour créer un nouveau campus de 36 787 m² au cœur de Paris. Bien inséré dans l'architec-

ture universitaire parisienne, il comprendra un ensemble dédié à l'enseignement pour Paris-1 Panthéon-Sorbonne, un internat d'excellence et des équipements de vie universitaire. Sa conception visera à ouvrir l'îlot sur la ville.

On ne peut quitter cette évocation de l'année sans parler du lancement des réflexions sur l'aménagement de l'îlot Poliveau et du jardin des plantes au bénéfice de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Initié avec le rapport de Bernard Larrouturnou, ce projet est porteur de fortes ambitions : permettre au MNHN de gérer ses collections, patrimoine inestimable, de donner du champ à son projet scientifique et pédagogique, rénover entièrement les locaux de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3.

Fort de l'expérience acquise, riche des compétences qu'il entretient, orienté vers la pleine satisfaction des objectifs fixés par ses donneurs d'ordre, l'EPAURIF entend contribuer à travers ces opérations au renouveau de l'université française.

Patrick GÉRARD

Recteur de l'académie,
Chancelier des universités de Paris.

SOMMAIRE

PROPOS INTRODUCTIF

LA NAISSANCE DE L'EPAURIF	6
---------------------------	---

I - RESSOURCES ET MOYENS

LES STATUTS DE L'EPAURIF	10
I.1 – ORGANISATION	10
I.2 – FONCTIONNEMENT	14

II - ÉTUDES

II.1 – SCHÉMA DIRECTEUR DU CAMPUS DE JUSSIEU	24
II.2 – JUSSIEU	26
SECTEUR OUEST CENTRE	26
SECTEUR EST	28
MISE EN SÉCURITÉ BARRES DE CASSAN	30
AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE JUSSIEU	33
II.3 – AUTRES PROJETS FRANCILIENS	
OPÉRATION IMMOBILIÈRE CENSIER-POLIVEAU POUR LE COMPTE DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE-PARIS 3 (UP3) ET DU MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)	34
FONDATION « MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME » (BÂTIMENT RASPAIL, PARIS 6 ^{ème})	36
MAISON DES IRLANDAIS	37
LOURCINE	38
CTLES	39

III - CHANTIERS 2010

SECTEUR 4.4	42
SECTEUR 5	43
SECTEUR 6	44
SECTEUR 7	46
RELOGEMENT BÂTIMENT E/T	48
PARACHÈVEMENT SECTEUR OUEST	49
SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS ET PLANNINGS PRÉVISIONNELS	51

IV - LIVRAISONS 2010

RÉHABILITATION DU SECTEUR OUEST NORD ET SUD	54
RECONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS (IPGP)	58
RELOGEMENT DES CHIMISTES À IVRY	61

V - CHIFFRES CLÉS

TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DÉPENSES PAR SECTEURS ET PROGRAMMES	64
MARCHÉS PASSÉS EN 2010	64
NOMBRE DE MANDATS EXÉCUTÉS/ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS PAR ANNÉE	65

VI - ANNEXES

COMPOSITION DU CA DE L'EPCJ	68
COMPOSITION DU CA DE L'EPAURIF	68
PV DU CA DU 7 AVRIL 2011	69
L'ÉQUIPE	76
ORGANIGRAMME DE L'EPAURIF HORIZON 2011	77

PROPOS INTRODUCTIF

LA NAISSANCE DE L'EPAURIF

L'EPAURIF créé à partir de l'EPCJ en est l'héritier et assure la poursuite de la restructuration du campus de Jussieu, opération universitaire majeure de cette dernière décennie.

Le nouvel établissement s'inscrit dans le contexte de la loi LRU, du Plan Campus et des investissements d'avenir. Il a pour vocation d'accompagner les universités et les établissements d'enseignement

supérieur et de recherche franciliens dans la mise en œuvre de leur stratégie immobilière :

- schéma directeur ;
- gestion immobilière ;
- préparation à la dévolution des biens immobiliers ;
- réalisation d'investissements immobiliers.

Il peut également être un soutien pour l'amélioration des équipements de la vie étudiante (développement du logement étudiant, restauration,...).

Dans ce cadre, l'EPAURIF se doit de devenir un acteur de référence de l'immobilier universitaire francilien.

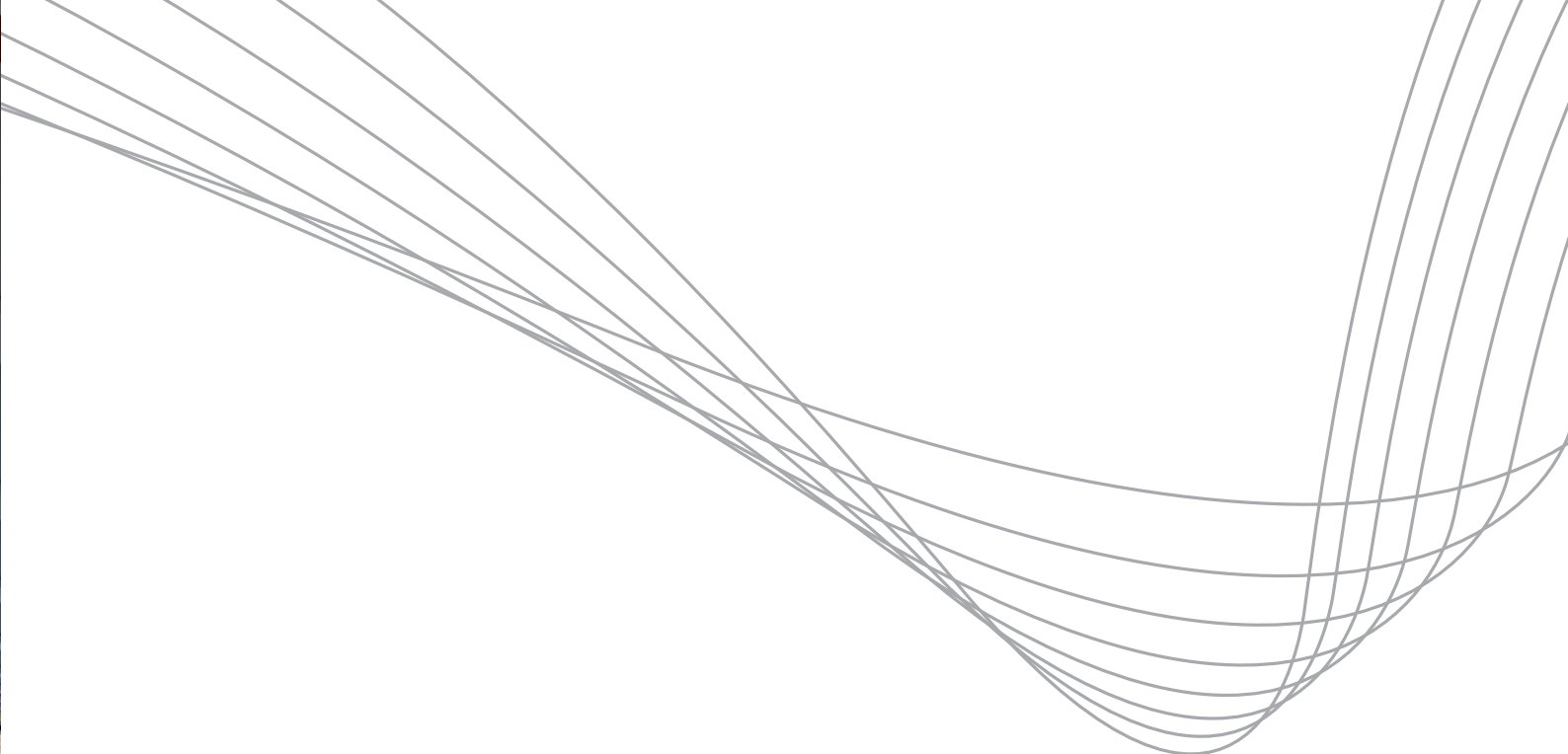
Les acteurs du monde universitaire et de la recherche sont en attente vis à vis de l'établissement, d'apports de compétences techniques et d'expérience.

L'EPAURIF peut aussi aider à l'émergence des projets immobiliers des universités franciliennes, en cohérence avec une vue d'ensemble, de par son positionnement entre la tutelle et le monde universitaire et de la recherche.

Pour ce faire, l'établissement a défini quatre priorités stratégiques :

- faire de l'opération de Jussieu, un campus universitaire de référence ;
- élargir le champ d'intervention de l'EPAURIF : en terme de type d'opérations et de nature d'interventions, de la maîtrise d'ouvrage de plein exercice aux études nécessaires à l'émergence des projets immobiliers ;
- développer le champ de compétences de l'EPAURIF : pour répondre aux nouveaux besoins et permettre l'élargissement de l'offre de service, il est nécessaire de renforcer certains champs de compétences, le montage financier des opérations ou l'aménagement / urbanisme opérationnel.

L'EPAURIF, fort de son expérience et de ses expertises, aspire à être un acteur au service du monde universitaire et scientifique pour traduire ses ambitions en projets immobiliers réussis.



RESSOURCES ET MOYENS

I - RESSOURCES ET MOYENS

LES STATUTS DE L'EPAURIF

La création de l'EPAURIF (par transformation de l'Etablissement Public du Campus de Jussieu - décret du 26 août 2010) a pris effet le 1^{er} septembre 2010. L'Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de France contribue à mettre en oeuvre le schéma d'implantation immobilière des activités d'enseignement supérieur et de recherche et des équipements de vie étudiante dans la région Ile-de-France.

Dans ces domaines de l'immobilier de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France peut agir, selon le type de mission, à la demande :

- de l'Etat ou à celle d'un établissement public placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- des collectivités territoriales.

I.1 - ORGANISATION



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- L'Etablissement public du campus de Jussieu est administré par un conseil d'administration dont le président n'assume pas de fonctions exécutives, et dirigé par un directeur général nommé en conseil des ministres pour 5 ans (voir composition du CA en annexe).

Le conseil d'administration délibère sur :

- 1 - Les orientations de l'établissement et son programme d'activités et d'investissements pluriannuel ;
- 2 - Le budget primitif et ses modifications ;
- 3 - Le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice ;
- 4° - Les conditions générales d'emploi et de rémunération du personnel ;
- 5° - L'organisation générale des services* ;
- 6° - Les projets de conventions mentionnés à l'article 3 ;
- 7° - La convention de gestion mentionnée à l'article 4 ;
- 8° - L'exercice des actions en justice et les transactions ;
- 9° - Les dons et legs ;
- 10° - Les conditions générales de passation des marchés, qui prévoient notamment la composition, les modalités de fonctionnement des jurys et des commissions d'appel d'offres ;
- 11° - Le rapport annuel d'activité.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour. Le directeur général, l'autorité chargée du contrôle financier, l'agent comptable, le directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique, le directeur de l'OPPIC ainsi que toute personne dont le président souhaite recueillir l'avis assistent

aux séances du conseil, avec voix consultative.

- L'Etablissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France est administré par un conseil d'administration dont le président est le Recteur de l'académie de Paris, et dirigé par un directeur général nommé en conseil des ministres pour 5 ans (composition du CA en annexe).

Le conseil d'administration délibère sur :

- 1° - Les orientations de l'établissement et son programme d'investissements pluriannuel ;
- 2° - Le programme annuel d'activités, le budget primitif et ses modifications ;
- 3° - Le rapport annuel d'activité, le compte financier et l'affectation du résultat de l'exercice ;
- 4° - Les conditions générales d'emploi et de rémunération du personnel ;
- 5° - L'organisation générale des services ;
- 6° - Les dons et legs ;
- 7° - Les baux et transactions ;
- 8° - Les conditions générales de passation des marchés, qui prévoient notamment la composition et les modalités de fonctionnement des jurys.

Pour le 5°, le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs au directeur général dans les conditions qu'il détermine. Il arrête son règlement intérieur.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de son président qui fixe l'ordre du jour. Le directeur général, l'autorité chargée du contrôle financier, l'agent comptable, ainsi que toute personne dont le président souhaite recueillir l'avis assistent aux séances du conseil, avec voix consultative.

*Toutefois la décision 8-4 du conseil d'administration du 4 avril 2008 délègue au directeur général la capacité de décider concernant les points 5 et 8. Le directeur général rend compte de cette délégation au conseil d'administration.

I - RESSOURCES ET MOYENS

DIRECTION GENERALE

La direction générale assure de fait la direction globale et exécutive du projet dans une logique de « mission ». Lui sont directement rattachés une mission communication et le service des affaires juridiques.

Sous son autorité, les directions de la construction, de l'immobilier, des affaires financières et des moyens et le service juridique ont en charge la gestion et le pilotage de l'opération.

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DES MOYENS

La direction a pour mission de :

- 1 - Piloter la programmation budgétaire, assurer le suivi de l'exécution financière ;
- 2 - Manager les activités des fonctions supports (ressources humaines/payé, finances, comptabilité, informatique, logistique, et recherche foncière) ;
- 3 - Elaborer des tableaux de bord visant à doter l'établissement d'outils et d'indicateurs de pilotage et de performance et ce, en collaboration étroite avec la direction de la construction et celle de l'immobilier, à la fois pour les opérations d'investissement, le fonctionnement de l'établissement et la gestion des locaux extérieurs ;
- 4 - Assister le directeur général pour la préparation des conseils d'administration.

Pour exercer ses missions, la directrice des affaires financières et des moyens dispose de quatre entités :

Le service des affaires financières et budgétaires

Dans une vision pluriannuelle de l'opération, il prépare le budget et les décisions modificatives, il tient la comptabilité de l'ordonnateur, la gestion prévisionnelle des crédits alloués et le reporting sur l'utilisation des moyens. Il assure le traitement des factures.

Le service des systèmes d'information et logistique

Il met en place des outils de gestion adaptés aux évolutions logicielles et réglementaires dans les domaines :

- de la comptabilité,
- de la gestion des opérations techniques,
- des marchés et des ressources humaines.

Il est également chargé de la logistique, de la maintenance et du fonctionnement des réseaux informatique et téléphonique, ainsi que de l'archivage physique et dématérialisé.

La mission ressources humaines

Elle gère les questions relatives aux ressources humaines et aux instances de l'établissement (élections, tenue des instances paritaires...), ainsi que la paye internalisée de l'ensemble des agents.

Les agents recrutés et gérés sont issus de l'ensemble de ministère, de collectivités territoriales et du secteur privé afin de mener à bien cette opération complexe et inédite. Elle gère une politique d'harmonisation salariale compatible avec la fluidité des carrières. Elle élabore la politique de formation. Elle met en place les mesures sanitaires et de sécurité nécessaires aux agents en zone de travaux amiantée.

LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHES (SAJM)

Il assure la gestion de l'ensemble des tâches administratives et juridiques relatives à la passation et l'exécution des marchés de l'établissement.

Il participe à la détermination de la politique d'achat de l'établissement public et contrôle sa bonne application. Il apporte également conseil, information et assistance aux services acheteurs sur le choix des procédures et au cours de leur déroulement.

En outre, il contribue fortement au montage et au suivi des dossiers relatifs aux autorisations d'urbanisme (permis de démolir, de construire, déclarations de travaux). Il est également sollicité pour la rédaction, puis la gestion des baux afférents à la location de locaux tiroirs ou de conventions avec les universités affectataires du campus.

Enfin, il est chargé de gérer les contentieux et d'organiser une veille juridique dans les domaines d'attribution de l'établissement public.

La création de l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France, par le décret du 1^{er} septembre 2010 a élargi le champ d'intervention du SAJM (droit de l'urbanisme, conventions...).

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION

La direction de la construction regroupe les services techniques en charge des opérations de réhabilitation lourde ou de construction neuve.

La direction de la construction s'articule pour accomplir ses missions autour de deux départements opérationnels.

Les équipes au sein des services et dépar-

tements sont organisées suivant une logique de projet, dont les missions sont déterminées en termes d'objectifs de programmes, coûts et délais. Elles sont animées et pilotées par des chefs de projet disposant d'une solide culture du projet et de la maîtrise d'ouvrage. Elles comptent en leur sein des chargés d'opération assurant le pilotage technique, administratif et financier des opérations qui leur sont confiées, avec l'assistance de chargés de gestion rattachés aux chefs de services et départements.

Départements Opérationnels

Les départements opérationnels ont pour mission de mener à bien :

- 1) la réhabilitation et mise en sécurité du campus,
- 2) la reconstruction de l'IPGP sur le site de l'îlot Cuvier.

Deux départements opérationnels ont été créés pour conduire des projets selon les contraintes de localisation, de cohérence technique et architecturale, et de calendrier des opérations qui en découlent.

Département opérationnel 1

Il prend principalement en charge la réhabilitation du « gril » d'Albert après désamiantage, et comprend trois équipes projets :

- 1) Réhabilitation du secteur Ouest
- 2) Réhabilitation du secteur Est
- 3) Réseaux primaires et groupes électrogènes

Il assure en outre le suivi et le pilotage de l'achèvement du secteur 1, livré en 2003 mais qui doit faire l'objet de travaux complémentaires de réhabilitation.

Département Opérationnel 2

Il prend en charge les projets de réhabilitation et de construction hors « gril » d'Albert, et compte trois équipes projets :

I - RESSOURCES ET MOYENS

- 1) Réhabilitation de la tour centrale
- 2) Reconstruction de l'IPGP sur l'îlot Cuvier
- 3) Mise en sécurité des barres de Cassan

Par ailleurs, dans le cadre de la création de l'EPAURIF, la direction de la construction a été amenée fin 2010 à prendre en charge le démarrage de l'opération d'extension du CTLES (centre technique du livre de l'enseignement supérieur) à Bussy St Georges (77), qui représente environ 7 500 m² de SHON à construire.

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Cette direction dispose des moyens et équipes pour répondre aux objectifs suivants :

- mener à bien la libération des locaux amiantés (programmation, travaux de relogement, opérations de transfert) ;
- conduire les opérations de désamiantage ;
- assurer l'indispensable transversalité en termes d'outils et de méthodes vis-à-vis des équipes projets du service et des départements opérationnels ;
- initier de futures opérations au-delà du seul périmètre de Jussieu confiées par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ayant confié à cet établissement :
 - le projet immobilier Censier-Poliveau pour le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 ;
 - le désamiantage de la Maison des Sciences de l'Homme, sise boulevard Raspail ;
 - l'aménagement de la caserne Lourcine.

Elle intervient en phase préparatoire de la réhabilitation du campus en apportant son soutien et ses compétences à la direction de la construction (notamment phases démolition et traitement des structures).

Elle compte quatre équipes projet ayant pour tâches :

- 1) la programmation des opérations nouvelles et la planification des relogements sur le site de Jussieu
- 2) les études et travaux de relogements
- 3) les transferts (dépoussiérage, déménagements et mobilier)
- 4) la programmation, les études et les travaux de désamiantage.

Un département spécifique a par ailleurs été initié pour préparer la conduite de l'opération Censier-Poliveau dans sa phase opérationnelle.

Au sein de cette direction un pôle administratif renforcé gère l'ensemble des marchés et procédures transversales à la direction de la construction ainsi que les autres marchés spécifiques.

Enfin, cette direction comporte une mission des locaux extérieurs, chargée principalement de trois tâches :

- 1) la gestion des baux des locaux tiroirs et de la base vie mise à disposition des entreprises sur le campus,
- 2) le suivi des travaux et des opérations de maintenance relevant de l'autorité de l'établissement,
- 3) la participation avec la direction des affaires financières et des moyens et le service juridique à la recherche de locaux tiroirs.

I.2 FONCTIONNEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Trois conseils d'administration se sont tenus en 2010, un pour l'EPCJ deux pour l'EPAURIF :

1 – Séance du 6 avril 2010

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 7 décembre 2009
- 2) Approbation des comptes 2009
- 3) Délibération sur la décision modificative n° 1
- 4) Point d'information sur les travaux
- 5) Organigramme de l'EPCJ
- 6) Questions diverses

2 – Séance en date du 25 octobre 2010

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 6 avril 2010
- 2) Conventions :
 - Approbation de la convention Censier-Poliveau
 - Approbation de la convention pour l'Institut Langevin
 - Approbation du bail de sous-location pour l'Institut des Amériques
 - Information sur la convention pour l'immeuble Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) et Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).
- 3) Informations sur les travaux du campus de Jussieu
- 4) Approbation de la décision modificative n° 2 au budget 2010
- 5) Information sur l'organisation générale des services et les « conditions générales d'emploi et de rémunération ».
- 6) Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration
- 7) Questions diverses.

3 - Séance en date du 21 décembre 2010

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration en date du 25 octobre 2010

- 2) Approbation du budget primitif 2011
- 3) Approbation d'une convention entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) et l'EPAURIF pour le désamiantage du site de Raspail
- 4) Approbation d'une durée d'amortissement
- 5) Approbation des conditions générales de passation des marchés et de la composition des commissions d'appel d'offres statuant en formation de jury
- 6) Information sur les travaux
- 7) Points divers

COMMUNICATION

En sus du suivi régulier des chantiers, la communication a relayé trois grands événements qui ont marqué la vie de l'établissement en 2010 : la livraison du secteur Ouest Nord et Sud du campus de Jussieu, celle du bâtiment pour l'IPGP sur l'îlot Cuvier et enfin l'élargissement des missions et du périmètre d'intervention de l'EPCJ, devenu depuis le 1er septembre 2010 EPAURIF.

Communication institutionnelle

• Site Internet

Le site Internet de l'établissement a été le relais des avancées sur les différents chantiers : secteur Ouest, îlot Cuvier, chantiers de désamiantage. Il a fait l'objet d'une mise à jour régulière donnant ainsi la possibilité aux internautes de suivre pas à pas les travaux à travers une galerie de photos et de courtes vidéos. La rubrique infos chantiers est mise à jour de façon hebdomadaire et fait le point sur les travaux sur une durée de 15 jours. Les internautes peuvent également, via un formulaire sur le site, poser leurs questions et signaler un



I - RESSOURCES ET MOYENS

problème. Lors de la remise des trophées Batiactu, le site Internet de l'EPCJ/EPAURIF s'est vu décerné le prix du meilleur site Internet dans la catégorie collectivités locales. Il a été distingué parmi les nombreux candidats à concourir dans l'une des 22 catégories proposées : 190 dossiers ont ainsi été évalués par le jury composé de représentants des principaux organismes et fédérations du secteur de la construction & de l'immobilier, de professionnels et de journalistes.

- **Parution du livre *Tour Jussieu en chantier 2004-2009* et du *Carnet de chantier(s) 2009***

Au regard du symbole qu'a représenté la livraison de la tour Zamansky, l'EPCJ a coédité avec Archibooks un livre intitulé la Tour Jussieu en chantier 2004-2009 qui a été diffusé dans les librairies spécialisées. Il retrace le chantier de la tour centrale de Jussieu depuis sa construction jusqu'à sa réhabilitation en juin 2009.

A l'issue des divers reportages photos effectués en 2009, un livret photo « Carnets de chantier(s) » a été édité compilant les photos les plus emblématiques des différents chantiers en cours.



- **Nouvelle identité graphique EPAURIF :**



Depuis le 1^{er} septembre 2010, date marquant la transformation de l'EPCJ en EPAURIF une nouvelle identité graphique a été élaborée (nouveau logo, nouvelle charte) et une réflexion a été engagée sur la stratégie de communication à mettre en place au regard du nouveau positionnement de l'établissement. Dans cette perspective, le site Internet a fait l'objet d'une refonte partielle et un nouveau site Internet est en cours de création pour répondre à la nouvelle identité de l'établissement.

- **Communication évènementielle**



- **Inauguration du secteur Ouest Nord et Sud**

L'inauguration du secteur Ouest Nord et Sud du campus de Jussieu a eu lieu le 10 mai 2010 en présence de Valérie Pécresse, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, de Patrick Gérard, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des

universités et de Jean-Charles Pomerol Président de l'université Pierre et Marie Curie. A cette occasion, la Ministre a pu découvrir au cours d'une visite guidée les laboratoires et les locaux nouvellement réhabilités. Une opération de relations presse a accompagné cet événement et a été organisée en collaboration avec le cabinet de la Ministre.

- **Remise des clés du bâtiment de l'IPGP sur l'Ilot Cuvier**

Quelques mois après, une cérémonie de remise des clés du bâtiment de l'IPGP sur l'Ilot Cuvier a été présidée par le directeur général de l'EPCJ, Michel Zulberty en présence du directeur de l'IPGP, Vincent Courtillot. Un film sur la construction de ce nouveau bâtiment au cœur de l'Ilot Cuvier a été diffusé permettant ainsi de suivre, depuis la démolition des anciens bâtiments jusqu'à la construction des nouveaux, la naissance des nouveaux locaux de l'IPGP.

- **Exposition opération campus**



Une exposition intitulée « campus de demain » a été organisée à la cité de l'architecture & du patrimoine du 18 octobre au 8 novembre 2010. Dans ce cadre, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a demandé à l'EPCJ de participer à la partie concernant les projets immobiliers universitaires parisiens. Des images, illustrations et films ont ainsi été diffusés sur le chantier de restructuration du campus de Jussieu.

- **Communication & information projets en phase construction**

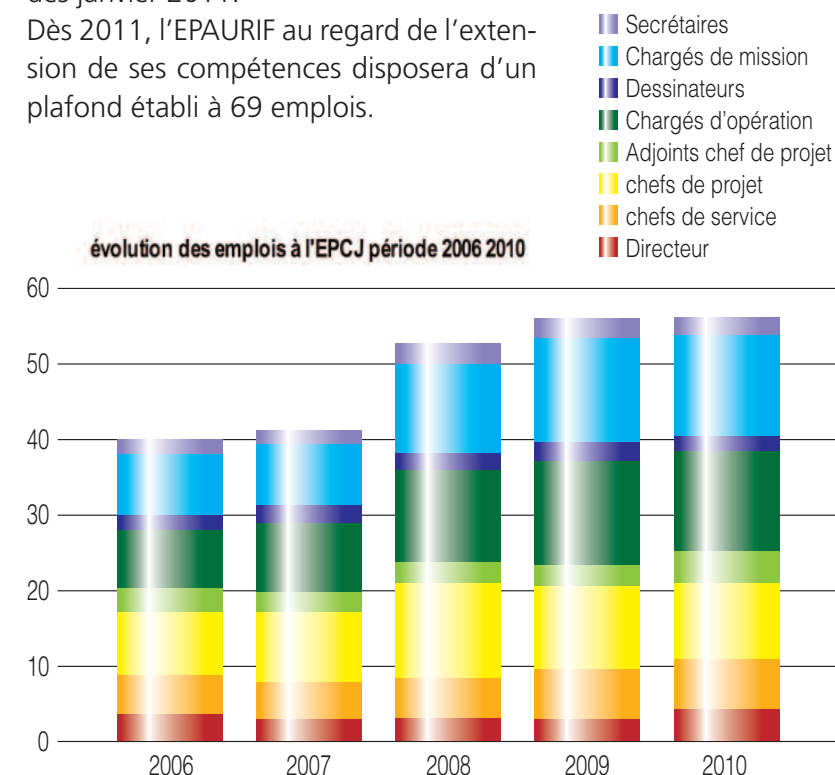
Plusieurs films et reportages photos ont été réalisés retraçant l'avancée des différents chantiers sur le campus de Jussieu. Ils sont consultables sur le site Internet de l'EPCJ sur la page d'accueil mais aussi dans la rubrique vidéos prévue à cet effet. Plusieurs tournages ont été effectués à l'intérieur des chantiers de désamiantage donnant lieu à un film de 25 minutes en cours de réalisation sur le déroulement de ces chantiers atypiques étapes par étapes.

LE PERSONNEL

Effectif

L'établissement, dont l'effectif s'élevait au 1^{er} janvier 2010 à 57 agents, a procédé au recrutement durant l'année 2010 de 3 agents. Dans la même année, 4 agents ont quitté l'établissement. En compensation de ce solde une arrivée est prévue dès janvier 2011.

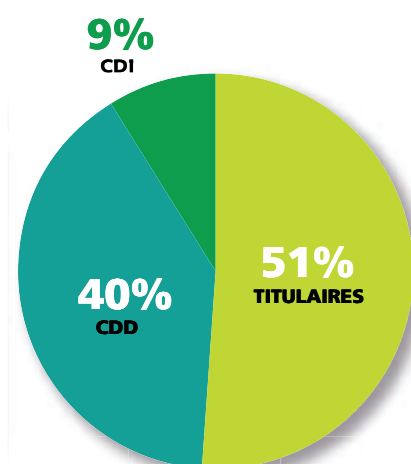
Dès 2011, l'EPAURIF au regard de l'extension de ses compétences disposera d'un plafond établi à 69 emplois.



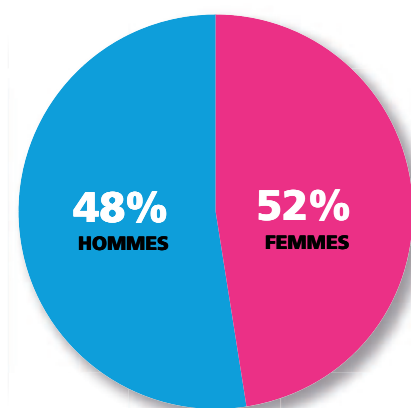
I - RESSOURCES ET MOYENS

Pour 2010, le nombre d'équivalent temps plein (ETP) « consommés » s'est élevé à 56,06 pour 57 ETP autorisés se répartissant comme suit :

Par catégorie : A 20.08, B 27.80 et C 8.18

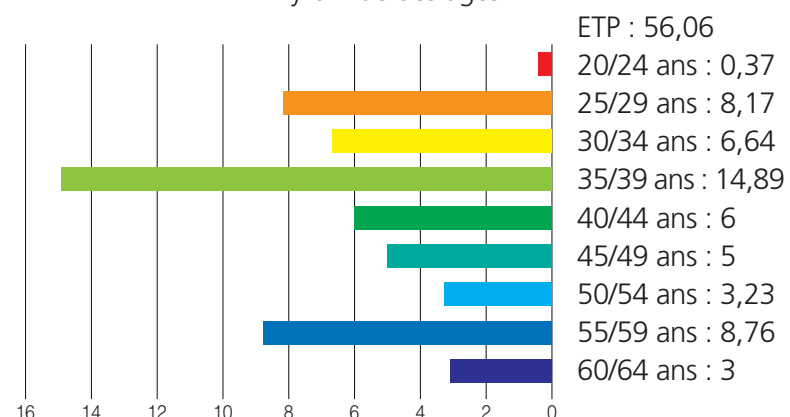


Par statut /
ETP : 56,06
Titulaires : 28,68
CDD : 22,48
CDI : 4,91



Par sexe /
ETP : 56,06
Femmes : 26,74
Hommes : 29,32

Pyramide des âges



Formation

Le budget dédié à la formation pour l'année 2010 s'est élevé à 68 400,00 €.

61 actions de formation ont été réalisées pour un total de 135 heures dispensées. Parmi ces actions : 7 agents ont bénéficié d'un total de 18 heures de formation au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF).

Concertation

La concertation avec les représentants du personnel se fait via le Comité Technique Paritaire Central (CTPC).

Au cours de l'année 2010, deux CTPC se sont tenus :

le 13 avril 2010 avec pour ordre du jour :

- Approbation du PV du CTPC
- Organisation de l'EPCJ
- Statuts de l'EPAURIF
- Questions diverses.

le 18 novembre 2010 avec comme ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 13 avril 2010.
- Approbation du règlement intérieur du CTPC
- Approbation de l'aménagement et de la réduction du temps de travail
- Calendrier des congés 2011
- Opportunité d'un bilan social 2010
- Synthèse du plan de formation 2010
- Questions diverses.

Un total de 628 jours de congés a été accordé pour divers motifs.

L'équivalent de 232 jours ouvrés de congés de maladie ont été pris par les agents de l'établissement comprenant 20 jours ouvrés pour un agent en position de congé de longue maladie.

Ont été accordés quatre congés de maternité représentant un équivalent de 353 jours ouvrés et des autorisations spéciales

d'absence : 28,5 jours pour enfants malades et 15 jours pour mariage/PACS.

SYSTEME D'INFORMATION ET LOGISTIQUE

En fin d'année 2010, vingt PC et écrans ont été commandés pour renouveler les machines les plus anciennes du parc informatique.

Ces nouvelles machines seront installées tout au long du premier semestre 2011. Elles sont équipées de Windows 7 professionnel et du pack Office 2010.

En parallèle, le maintien du parc actuel a été assuré. 25% des systèmes ont été réinstallés et une dizaine de postes ont vu leur capacité mémoire augmentée.

La possibilité de travailler à distance sur le poste informatique de l'EPAURIF des agents a été mise en application pour quelques postes isolés.

Tous les agents ont maintenant la possibilité d'accéder à leur messagerie via Internet.

Un appel d'offre pour le renouvellement du marché d'assistance à l'exploitation informatique a été lancé. Il est conclu avec la société EXPERT LINE et est actif depuis le 1^{er} août 2010.

Le marché 07S618 d'assistance et support aux logiciels SIREPA et WinM9paie a été prolongé jusqu'à fin 2010. Parallèlement un nouveau marché de support a été passé avec GFI informatique, détenteur des droits exclusifs sur les deux logiciels précités pour les 3 prochaines années.

ARCHIVAGE

Les magasins de pré archivage

Deux magasins de pré archivage (175 mètres linéaires) sont implantés au rez-de-chaussée du bloc A.

Un local est dédié exclusivement aux archives financières.

L'autre local est partagé entre les archives juridiques et techniques.

Une réorganisation sera cependant imposée par la destruction du bloc A au premier trimestre 2011.

Le magasin d'archivage d'Esclangon

Un magasin d'archivage en rayonnages fixes est implanté au sous-sol du bâtiment Esclangon : Il a été adapté en local de travail pour l'archiviste, par quelques travaux afin de développer les connectiques électriques et téléphoniques.

Ce magasin conserve les archives juridiques (106 mètres linéaires), financières (38 mètres linéaires), techniques (189 mètres linéaires) et les archives de la direction générale (18 mètres linéaires).

Mise en place de procédures

Un tableau de gestion d'archives de l'EPAURIF, ainsi qu'une version pour l'archivage électronique (incluant les durées de conservation sur Sharepoint avant transfert sur le serveur Archives, ainsi qu'une nomenclature du « nommage » des dossiers et fichiers), ont été réalisés et sont en cours de validation.

Une politique d'archivage est aussi en cours d'élaboration et sera suivie de déclarations de pratiques d'archivage.

Archivage électronique

Pour l'instant, chaque agent structure librement ses données sur un serveur commun. Afin de permettre à l'établissement de monter en charge et aux nouveaux arrivants de s'intégrer rapidement, un projet d'harmonisation est en cours.

Un serveur dédié aux archives a aussi été installé. Sharepoint et le serveur archives ont dorénavant la même structure que le tableau de gestion d'archives, d'où une

I - RESSOURCES ET MOYENS

cohérence de bout en bout de la chaîne archivistique, tant papier qu'électronique.

EXECUTION BUDGETAIRE GLOBALE DES RECETTES ET DEPENSES

De 176 452 000 €, le budget primitif de l'exercice 2010 a été porté lors de la deuxième décision modificative à 179 531 515€ pour tenir compte de la transformation de l'EPCJ en EPAURIF au 1^{er} septembre 2010. Sa structure budgétaire s'est ainsi vu modifiée par la création de nouvelles unités budgétaires afin d'accueillir les chantiers pressentis à l'extérieur du campus.

L'exécution budgétaire représente 58 194 594 € pour le volet fonctionnement, et 84 723 305 € pour les travaux réalisés sur cet exercice.

L'augmentation de pratiquement 15% du fonctionnement par rapport à 2009 s'explique par l'importance des mandats pour les déménagements, les travaux de relogement de la chimie à Ivry, ainsi que des travaux d'entretien et autres sous-traitance générale sur les sites extérieurs.

Pour ce qui concerne les travaux du campus, la diminution de 43% des mandats est consécutive à la fin des travaux de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et du secteur Ouest nord et sud. Il faudra attendre la réhabilitation du secteur Est, après les travaux de désamiantage en cours, pour voir revenir un niveau de mandatement comparable à 2009. La diminution du nombre de mandats en fonctionnement trouve son origine dans la fin de l'individualisation des mandats de salaires dès avril 2010.

Les sources de financement de l'EPAURIF restent majoritairement l'Etat, le contrat

de plan Etat Région et une convention tripartite de financement pour l'implantation de l'Institut Langevin dans les locaux de l'IPGP. (cf PV CA avril 20011 en annexe).

AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS

Le Service des Affaires Juridiques et des Marchés (SAJM) étend peu à peu son champ d'action pour s'adapter au nouveau visage de l'établissement.

En effet, outre le lancement, la passation et le suivi de l'exécution des marchés publics, le service participe à la passation des conventions conclues avec les établissements universitaires confiant des missions à l'EPAURIF. De même, la passation de contrats complexes tels que des Partenariat Public Privé (PPP) est envisagée et compte désormais parmi les compétences du service des affaires juridiques et des marchés.

GESTION DES LOCAUX EXTERIEURS

Pour permettre la réalisation des travaux sur le site du campus, l'EPAURIF a été amené à louer des locaux extérieurs. Pour un seul d'entre eux, la localisation est extérieure à Paris intra muros, en restant mitoyenne puisqu'il s'agit d'Ivry-sur-Seine. Ainsi au 1^{er} Janvier 2010, l'EPCJ louait 80 000 m² de locaux pour loger plus de 5 000 personnels des universités Pierre et Marie Curie et Paris-Diderot.

A la fin de cette même année, l'établissement n'en louait plus que 53 000 m², certains sites ayant été restitués à la faveur de livraison de locaux réhabilités sur le campus de Jussieu et d'une démarche de

rationalisation du parc locatif de l'établissement.

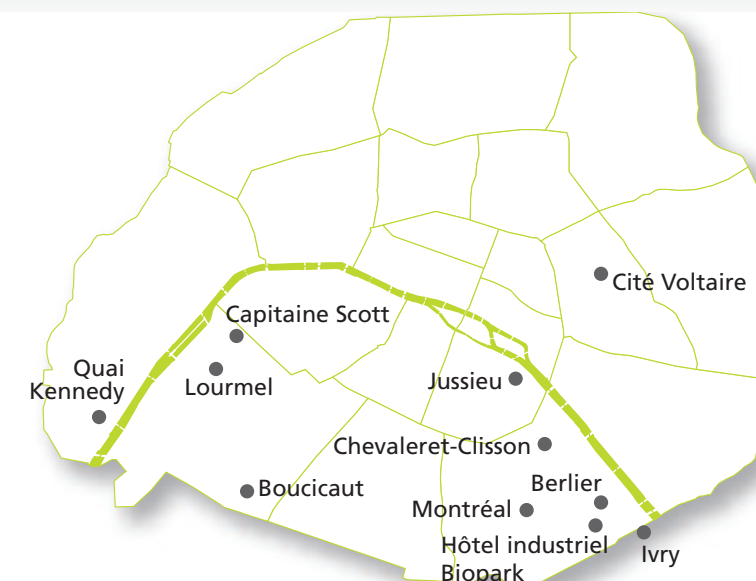
Ainsi, le site de Voltaire (d'une surface utile brute locative de plus de 4 500 m²), libéré à la mi-2009 suite à la livraison de la Tour Zamanski, a pu être restitué en février 2010, les démarches engagées afin de trouver un repreneur pour les locaux ayant abouti.

Le site du Quai Kennedy (7 500 m² de SUBL) a été libéré à la fin du mois de mai 2010 par les laboratoires d'informatique, qui sont venus occuper leurs nouveaux locaux dans le secteur Ouest Sud du campus. Des démarches ont été engagées afin de trouver un repreneur pour les locaux, notamment par la passation d'un accord cadre pluri attributaires de commercialisation des locaux.

L'occupation du site de Chevaleret (18 000 m² de SUBL) a été rationalisée suite à l'emménagement, durant l'été, des laboratoires de mathématiques de l'UPMC dans le secteur Ouest Sud du campus. Cette rationalisation a permis la sous location de deux plateaux de l'immeuble à l'Institut des Amériques suite à des travaux de réaménagement des locaux et l'accueil de l'UFR de linguistique qui occupait les locaux rue du Château des rentiers.

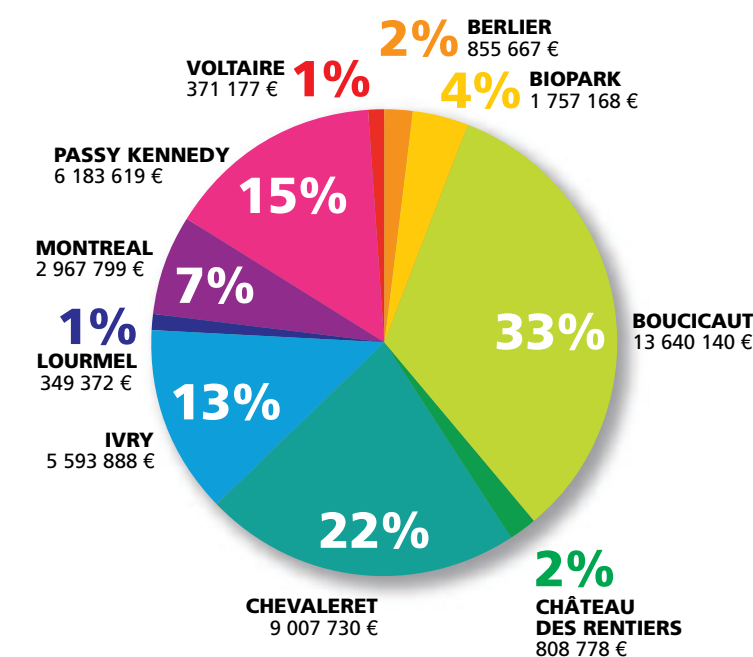
Le site du Château des rentiers (1 500 m² de SUBL), libéré de ses occupants réinstallés sur le site de Chevaleret, a pu ainsi être rendu à la fin de l'échéance triennale du bail, au mois de novembre 2010.

Le site de Boucicaut (19 000 m² de SUBL) a été rendu à la ville de Paris à la fin de l'année, suite au déménagement des physiciens présents sur le site vers le secteur Ouest Nord du campus.

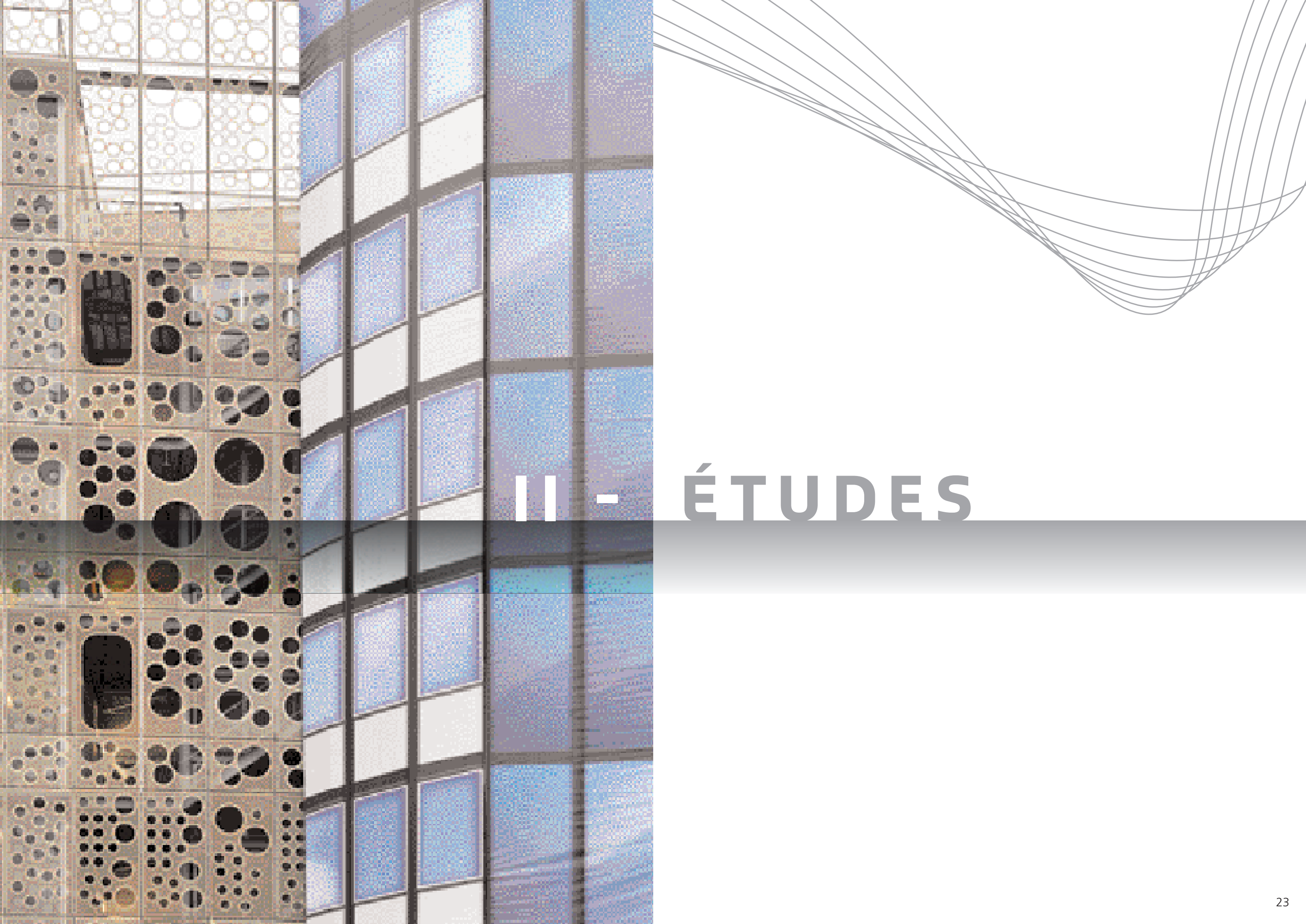


Concernant le site d'Ivry-sur-Seine, la renégociation du bail engagée à l'occasion des travaux de relogement des laboratoires de chimie, a permis de ramener le loyer de 5 M€ à 4 M€ HT annuel.

Répartition du budget par site 2010



Soit un montant total de près de 42 Millions d'euros en 2010.



II - ÉTUDES

II - ÉTUDES

L'opération de Jussieu conçue au départ, sous le seul angle sanitaire a profondément évolué et présente aujourd'hui toutes les caractéristiques d'une opération de restructuration « complète ».

Il s'agit d'une opération exceptionnelle en raison de son ampleur où elle se déroule sur 13 hectares, subit des contraintes spécifiques notamment liées au maintien en activité du campus pendant le déroulement des travaux.

Elle s'apparente à une opération d'aménagement comportant plusieurs projets d'architecture, sur le périmètre d'un campus rassemblant une population de plus de 20 000 personnes.

Les projets et opérations de l'EPCJ et de l'EPAURIF, sur le campus de Jussieu, concourent tous ensemble au désamiantage et à la mise en sécurité du campus. Ils peuvent se répartir suivant trois phases clés séquentielles et itératives de l'opération globale.

- la programmation, les études, travaux et déménagements nécessaires à la libération des locaux amiantés (relogements sur le campus ou sur des sites extérieurs) ;
- les études et travaux de désamiantage des locaux existants ;
- la programmation, les études et travaux de mise en conformité et de rénovation des locaux désamiantés.

II.1 SCHÉMA DIRECTEUR DU CAMPUS DE JUSSIEU

Les opérations de libération (relogements définitifs et provisoires), de transferts et de désamiantage sont programmées et planifiées pour répondre au calendrier imposé par la législation sur le désamiantage. Elles nécessitent un important travail de connaissance et d'identification des activités existantes sur le campus dont la continuité doit être assurée.

Dans le même temps, la programmation de la réhabilitation et mise en sécurité du campus nécessite préalablement la réalisation d'un schéma directeur d'occupation à terme du site.

La mise au point du schéma directeur d'occupation du site passe par la définition des entités qui devront y être relogées et par la mesure de la capacité réelle des bâtiments dès lors que les importantes remises aux normes nécessaires modifient substantiellement les surfaces utilisables.

Le résultat des hypothèses envisagées peut être synthétisé comme suit :

Au début de la création de l'établissement public, la sur-occupation du site a conduit les pouvoirs publics à envisager la délocalisation d'une partie de l'université Paris-Diderot pour 40 000 m² SHON.

Deux ans plus tard, Paris-Diderot a fait une approche plus globale de ses besoins en y incluant la démutualisation d'activités communes avec l'UPMC. Dans un premier temps 107 000 m² SHON de constructions furent programmés pour Paris - Diderot dans la ZAC Paris Rive Gauche.

Au final, la totalité du campus est affectée à l'UPMC. L'EPAURIF travaille donc sur un schéma directeur d'occupation à horizon 2015 qui affecte environ 320 000 m² de SHON à l'UPMC dont 230 000 sur le seul « gril » d'Albert.

Si le schéma d'occupation à horizon 2015 est parfaitement stabilisé sur le gril, objet des futurs grands chantiers de réhabilitation prévus de 2012 à 2015, le travail de schéma directeur d'occupation et d'aménagement n'en est pas moins poursuivi pour l'ensemble du campus.

L'UPMC a validé en 2010 son schéma directeur d'aménagement, qui envisage à terme sur le site des constructions nouvelles dont la programmation reste à faire. Ce document sert de base aux réflexions et aux projets immobiliers futurs. C'est notamment dans ce cadre que l'EPAURIF accompagne l'UPMC pour établir la programmation d'une réhabilitation avec extension des barres dites « de Cassan » donnant sur Seine (40 000 m² de SHON).

Aujourd'hui, l'expertise accumulée sur l'opération de Jussieu permet à l'EPAURIF de traiter des opérations exceptionnelles par leur ampleur, leur complexité (liées notamment au nécessaire maintien en activité des campus pendant le déroulement des travaux).

Au delà du strict aspect constructif des projets, l'EPAURIF apporte son expertise sur les questions d'aménagement à l'échelle de la mutation de campus complets.

Dans le cadre du Plan Campus, l'EPAURIF est aussi amené à gérer des opérations suivant des montages « innovants » de type contrats de partenariat.

II - ÉTUDES

II.2 JUSSIEU

SECTEUR OUEST CENTRE

Calendrier

Le secteur Ouest/Centre correspond à la phase 2 du secteur Ouest.

- Démarrage des études de maîtrise d'œuvre : mars 2009
- Notification prévisionnelle du marché de travaux : printemps 2010
- Fin prévisionnelle des travaux : décembre 2014

Programmation

Le Secteur Ouest/Centre est dédié aux activités suivantes :

- Recherche et enseignement physique, chimie et informatique
- Vie Scolaire,
- Amphithéâtres dont un équipé pour la physique, salle de conférence, salles de TP et de TD
- Bibliothèque
- Musée de Minéralogie
- Accélérateurs de particules,
- Plateforme astrophysique en terrasse
- Locaux administratifs

Chiffres Clés

- 31 000 m² SHON

Partenaires principaux

- Futurs utilisateurs
- UPMC

Partenaires principaux

- COTEBA : AMO technique général et programmation
- ENT Design : AMO signalétique sur l'ensemble du campus



Partenaires principaux

- REICHEN & ROBERT & Associés : architectes, mandataire
- SECHAUD & BOSSYUT : BET
- VP & GREEN : ingénierie façades
- CASSO & Cie : consultant incendie
- AVEL acoustique : acousticien
- LUCIGNY TALHOUET & associés : économistes de la construction

Partenaires principaux

- BTP Consultants

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

- BECS

Enjeux, Objectifs et avancement

Compte tenu des contraintes de phasage (voir secteur 4.4), le secteur Ouest centre sera livré 5 ans après les secteurs Ouest Nord et Sud.

Un marché complémentaire de maîtrise d'œuvre a été notifié en février 2009 à Reichen et Robert & Associés pour le secteur Ouest centre afin de tenir compte des évolutions de programme et de phasage. C'est néanmoins cette partie qui permettra réellement d'apprécier le projet architectural de Reichen et Robert & Associés dans sa globalité, avec notamment la réalisation de l'escalier monumental sur la rue des Fossés Saint-Bernard.

II - ÉTUDES

SECTEUR EST



Calendrier

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : 10 février 2009
- Validation de l'ESQ : 5 août 2009
- Validation de l'APS : 2 février 2010
- Dépôt PC : mars 2010
- Validation APD : 27 octobre 2010
- Validation PRO : 8 avril 2011

La fin des travaux du secteur Est réhabilité est prévue en avril 2015.

Chiffres Clés

La surface globale du projet : 68.900 m² SHON, dont approximativement

- 47 900 m² SHON en superstructure,
- 21 000 m² SHON dans le socle.

Partenaires principaux

- Futurs utilisateurs
- UPMC

Partenaires principaux

- COTEBA : AMO technique général et programmation
- ENT Design : AMO signalétique sur l'ensemble du campus

Partenaires principaux

- Architecture Studio : architectes, mandataire
- SETEC Bâtiment : BET
- PLANITEC BTP : OPC
- ECO CITES : économiste
- AVA acoustique : acousticien
- VULCANEO : sécurité incendie

Partenaires principaux

- BTP Consultants

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

- BECS

Enjeux et Objectifs

La réhabilitation du « secteur Est » du « gril », est formée de l'ensemble des bâtiments inséré entre le secteur 1 (dit secteur des théoriciens), le secteur Ouest et l'Atrium. Il s'agit d'un ensemble de 11,5 bâtiments à ossature métallique à R+5, de leurs 7 rotondes de liaison, des fractions de socle correspondantes y compris 4 patios. S'y ajoutent au niveau Jussieu le parvis de la tour Zamansky et le secteur 1 pour le traitement de l'étanchéité et des revêtements de sol ainsi que la protection au feu des structures.

D'un point de vue architectural, le concepteur du projet doit garantir la cohérence du traitement architectural de toutes les parties du gril d'Albert, le secteur Est étant enclavé entre le secteur 1 déjà rénové, le secteur Ouest en cours de rénovation, l'Atrium et la tour Zamansky achevés respectivement en 2006 et 2009. L'enjeu du concepteur est d'adapter son écriture au regard de tous ces projets mitoyens, tout en respectant l'œuvre initiale d'Edouard Albert.



Un soin particulier est apporté au traitement de l'étanchéité de la dalle du niveau Jussieu (étendu au parvis de la tour et au secteur 1) car il est le point d'accès principal au campus et le point de jonction entre les différents secteurs.

Enfin, le secteur Est est mitoyen de la partie intérieure du campus désignée « cœur campus » par l'EPAURIF, et qui désigne la partie du campus entre le « gril » et le Quai Saint-Bernard d'une part et la rue Cuvier d'autre part. Le concepteur doit réaliser un projet qui permettra de ne pas obérer les futurs projets possibles d'aménagement et d'extension sur cet espace.

Programmation

Le secteur Est présentera une cohérence sur le plan scientifique dans la mesure où son périmètre coïncide en presque totalité avec le périmètre d'implantation de la chimie de l'université Pierre et Marie Curie et d'un centre de recherche de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris (ENSCP), ainsi que du pôle écologie de la

biologie. Y sont aussi localisés le département des langues, des salles d'enseignement, deux bibliothèques d'enseignement, un grand amphithéâtre et des espaces de vie étudiante.

Le projet architectural

L'année 2008 avait permis de mener à bien la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre (A.S mandataire et SETEC Bureau d'études). L'année 2009 a permis de mener une première phase d'études (Esquisse) qui a été conduite en y associant très largement les futurs utilisateurs. C'est à partir des études d'Esquisse validées par l'UPMC que les grandes orientations du projet ont été définies.

Ainsi, la maîtrise d'œuvre a élaboré au cours de l'année 2010 ses études d'Avant Projet (APS et APD) tout en conduisant avec les représentants de l'université Pierre et Marie Curie un travail itératif de précision en ce qui concerne la mise au point du programme et des options d'aménagement.

II - ÉTUDES

MISE EN SECURITE BARRES DE CASSAN

Calendrier

Travaux conservatoires de mise en sécurité incendie Cassan A-B-C et Cassan F

- Sélection maîtrise d'œuvre
Août 2009
- Études : Août 2009/Juin 2011
- Consultation Entreprises :
Février 2011/Septembre 2011
- Travaux (suivant phasage à déterminer) :
début 2012 - début 2014

Travaux de réhabilitation globale pour Cassan A-B-C

- Études de programmation et de faisabilité : Mars 2010 / Novembre 2011

Chiffres clés

- Surfaces : 65 500 m² SHON
- Effectifs : 4 500 chercheurs enseignants et étudiants

Partenaires principaux

- Utilisateurs
- UPMC

Maîtrise d'œuvre pour la mise en sécurité incendie (travaux 2011-2012)

- Marc GILBERT, KUBIK Architecture
- Sudéquip, BET TCE
- Cabinet FT, économiste

AMO Technique et programmation pour Cassan ABC

- COTEBA

Enjeux et Objectifs

Le campus de Jussieu, bâti à l'emplacement des anciennes halles aux vins, s'étend sur environ 13 hectares à l'extrémité Nord-Est du 5^{ème} arrondissement de Paris, entre le quai Saint Bernard, la rue Cuvier, la rue Jussieu et la rue des Fossés Saint Bernard.

Il est composé de deux principaux groupes



d'ouvrages distincts, désignés par les patronymes de leur concepteur, Cassan et Albert et de quelques constructions éparses. Les barres de Cassan ont été édifiées par l'architecte Urbain Cassan entre 1958 et 1961 :

- L'une est à l'aplomb du quai Saint Bernard : Bâtiments A-B-C
- L'autre est parallèle à la rue Cuvier : Bâtiment F

D'apparence extérieure assez voisine, les 2 bâtiments sont en réalité très différents sur le plan structurel. Les bâtiments A-B-C sont constitués d'une ossature en béton armé mais le bâtiment F est constitué d'une ossature mixte métal et béton armé.

Les relogements définitifs et provisoires, nécessaires pour libérer les locaux amiantés du « gril », occupés par la chimie et la biologie de l'université Pierre et Marie Curie se sont multipliés entre 2006 et 2010.

Ils ont conduit à se pencher plus en détail sur les bâtiments de Cassan, notamment du point de vue de la sécurité incendie et

de la stabilité au feu des bâtiments.

L'objectif était à la fois de disposer d'un cadre réglementaire à court terme pour accompagner les travaux de relogements et de déterminer les bases d'une programmation technique à moyen et long terme pour la réhabilitation de ces bâtiments, en cohérence avec le schéma directeur d'aménagement du campus.

Des schémas de mise en sécurité incendie ont pu être établis et validés par la préfecture de police. Ils définissent des objectifs à court et moyen terme. L'enjeu est maintenant de mettre la réalisation de ces objectifs en cohérence avec une vision technique globale des bâtiments pour proposer un calendrier et une méthodologie de mise aux normes.

Caractéristiques et avancement

Les bâtiments A-B-C représentent une surface hors œuvre nette (SHON) d'environ 40 000 m² shon répartie sur 9 niveaux (R+8) dont un rez-de-chaussée partiel sur 2 hauteurs.

Le rez de chaussée des bâtiments B-C a

été aménagé avec des installations sportives. Le rez de chaussée du bâtiment A est en partie occupé, à titre provisoire, par des locaux préfabriqués à usage de bureaux. Les étages sont occupés par des locaux d'enseignement, des amphithéâtres, des laboratoires de recherche et des locaux techniques.

Les effectifs pouvant être admis simultanément sont de 3 201 personnes.

Le bâtiment F représente une surface hors œuvre nette (shon) d'environ 25 500 m² répartie également sur 9 niveaux (R+8) dont un rez-de-chaussée sur 2 hauteurs. Le rez-de-chaussée est occupé par une bibliothèque, avec mezzanine partielle. Les étages sont occupés par des locaux d'enseignement, des amphithéâtres et des laboratoires de recherche.

Les effectifs pouvant être admis simultanément sont de 1 380 personnes.

Avancement Etudes et Travaux

Les diagnostics réalisés depuis 2006 sur les barres de Cassan ont mis en évidence des dysfonctionnements techniques impor-

tants. Aujourd'hui, une mise en conformité en cohérence avec les activités d'enseignement et de recherches universitaires qu'elles abritent est indispensable.

La première étape de cette mise en conformité a consisté en la rédaction de deux schémas directeurs de mise en sécurité incendie (ABC et F). Ils ont été validés par la préfecture de police en avril 2008.

Travaux conservatoires de mise en sécurité incendie Cassan A-B-C et Cassan F

Pour appliquer les phases de travaux élaborées dans ces schémas directeurs, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en 2009 pour répondre aux travaux à 3 ans et une partie des travaux à 5 ans fixés par l'échéancier de Cassan ABC et pour répondre à la priorité n°1 pour la barre de Cassan F. Ces travaux sont envisagés en site occupé. Ils concernent notamment :

Pour ABC : la mise en place de colonnes sèches dans les circulations, la réalisation de voies échelles manquantes, la mise en place d'une détection incendie dans les circulations et les locaux à risques, le dé-senfumage des circulations intérieures et l'isolement des gaines techniques.

Pour F : la mise en place de colonnes sèches dans les circulations verticales, la réalisation de voies échelles manquantes ou mal placées, la mise en place d'une détection incendie dans les locaux à risques. Les travaux de mise en sécurité devraient commencer début 2012.

AMO technique et programmation pour Cassan ABC

Compte tenu des nombreuses non conformités techniques (électricité, traitement d'air, isolation thermique, accessibilité handicapés, etc...) constatées dans les bâtiments ABC et qui sont susceptibles de conduire à un scénario de réhabilitation

lourde en site libéré, il a été décidé de réaliser un schéma directeur complet de mise en conformité technique pour les bâtiments ABC.

A cet effet un marché d'AMO a été notifié en mars 2010, se décomposant en une tranche ferme et une tranche conditionnelle et pouvant être suivi d'un marché similaire pour Cassan F.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage portera sur les volets suivants : programmation, fonctionnalité, technique, économique et phasage.

La tranche ferme se décompose en 2 phases :

- une phase diagnostic global sur l'ensemble des barres de Cassan ABC se décomposant comme suit : un diagnostic technique TCE et une pré-programmation (occupation existante, évaluation et évolution prévisionnelle des besoins immobiliers et des effectifs jusqu'à la livraison du « gril » d'Albert réhabilité).
- un schéma directeur technique et de programmation comprenant : l'élaboration de scénarii de mise en conformité, et la mise au point d'un schéma directeur global des études et travaux sur la base d'un scénario définissant : programmation technique et immobilière, calendrier prévisionnel et coût estimatif. Ce schéma servira de base au dossier de consultation et sélection de la maîtrise d'œuvre.

La tranche conditionnelle concerne l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre et le suivi du schéma directeur. Elle commencera par la constitution du dossier de consultation des concepteurs et s'achèvera à la validation des études APD de maîtrise d'oeuvre. Cette tranche conditionnelle a été affermie en 2011.

AMÉNAGEMENT DU CAMPUS DE JUSSIEU



Un territoire d'environ 5 hectares, au nord-est du campus (à l'angle du quai Saint-Bernard et de la rue Cuvier) représente une opportunité pour achever la requalification et l'aménagement du site, dont une partie d'environ 2,5 hectares, entre le « gril » d'Albert et les barres de Cassan peut recevoir de nouvelles constructions. Occupé essentiellement aujourd'hui par des bâtiments provisoires (liés aux chantiers de désamiantage et aux relogements afférents), et des installations techniques du campus, ce territoire sera reconvertible en totalité après la fin de la réhabilitation du « gril ».

L'équipe DENERIER - PASCAREL a été désignée par l'UPMC pour réaliser ce schéma directeur qui permet de déterminer l'affectation future des surfaces du campus de Jussieu.

Le schéma directeur a été validé par l'UPMC au début de l'année 2011.



II - ÉTUDES

II.3 AUTRES PROJETS FRANCILIENS

En 2009, l'EPCJ a dû prendre en charge de nouvelles études sur Censier et la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) à la demande de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

OPÉRATION IMMOBILIÈRE

CENSIER-POLIVEAU pour le compte de l'UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE-PARIS 3 (UP3) et du MUSÉUM NATIONAL d'HISTOIRE NATURELLE (MNHN)

Le rapport de M. Bernard Larroutourou, de janvier 2010, sur l'évolution des établissements universitaires parisiens rédigé à la demande de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a identifié quelques structures de regroupement entre établissements et un plan d'ensemble pour les opérations immobilières prioritaires.

Dans la cartographie élaborée par M. Larroutourou, le Muséum National d'Histoire Naturelle, dont le cœur historique se situe au Jardin des Plantes, et l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, dont le site principal de Censier est amianté, apparaissent comme deux éléments importants auxquels il convient de réserver une place particulière dans le cadre des opérations immobilières du Plan Campus.

Les activités de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 sont réparties sur 13 sites (hors bibliothèques inter-universitaires rattachées) à Paris et en proche périphérie. La présence d'amiante rend nécessaire d'engager, dans les meilleurs délais, et en site libéré, des opérations de désamiantage, de démolition et de

reconstruction du site principal de l'université, appelé «Censier» et situé au 13, rue Santeuil dans le 5^{ème} arrondissement de Paris.

Le réaménagement de l'îlot Buffon-Poliveau répond à un double objectif :

- Faire bénéficier le muséum sur l'ensemble de ses sites du 5^{ème} arrondissement de locaux plus adaptés à ses activités actuelles. Un ensemble d'opérations

de rénovation et de démolition / reconstruction est prévu pour que le muséum dispose d'une surface supplémentaire estimée à 12 000 m² SHON (dont environ 8 000 m² sur l'îlot Poliveau).

- Mettre à la disposition de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 un ensemble de bâtiments neufs, représentant une surface estimée à 51 500 m² SHON (dont environ 25 000 m² sur l'îlot Poliveau), qui constituera son implantation principale,

répondant à l'essentiel de ses besoins actuels et prévisibles.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a attribué à l'EPAURIF la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des études préalables et de programmation pour ce projet.

Le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 sont associés au déroulement de ces études.



II - ÉTUDES



FONDATION « MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME »
(BATIMENT RASPAIL, PARIS 6^{ème})

La Maison des Sciences de l'Homme (MSH) est située 54 boulevard Raspail dans le 6^{ème} arrondissement de Paris. Le bâtiment héberge depuis 1968 la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme (FMSH) et l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) à partir de 1976.

La Maison des Sciences de l'Homme (MSH) est bâtie sur un terrain chargé d'histoire : c'est en effet là que se trouvait la communauté des Filles du Bon pasteur, fondée en 1686, pour les filles dévoyées sur le chemin du repentir. Puis, après la Révolution française, les lieux furent un temps un dépôt de vivres destinées aux troupes de la garnison de Paris. Et, en 1851, les bâtiments devinrent la prison du Cherche-Midi jusqu'à sa démolition en 1961.

Le bâtiment actuel utilise un système constructif précurseur pour son époque. Il s'agit du système de construction métallique précontrainte au montage et collaborant avec les dalles en béton armé formant le plancher. Il est composé de 2 niveaux de sous-sol, une partie R+4 et une partie R+9, correspondant à une surface d'environ 17 700 m² (SHON) dont environ 13 650 m² en superstructure. La surface amiantée concerne environ 15 500 m² (SHON) et est composée de flocage amianté projeté sur la structure métallique porteuse.

Conformément à la réglementation amiante, ce bâtiment doit être désamiaté au plus tôt, la libération du site ayant eu lieu fin 2010.

Les études sont en cours pour désamiater le site et pour identifier les potentialités constructives d'aménagement et de valorisation du site. Le début des travaux de désamiatage est prévu pour 2012.

MAISON DES IRLANDAIS

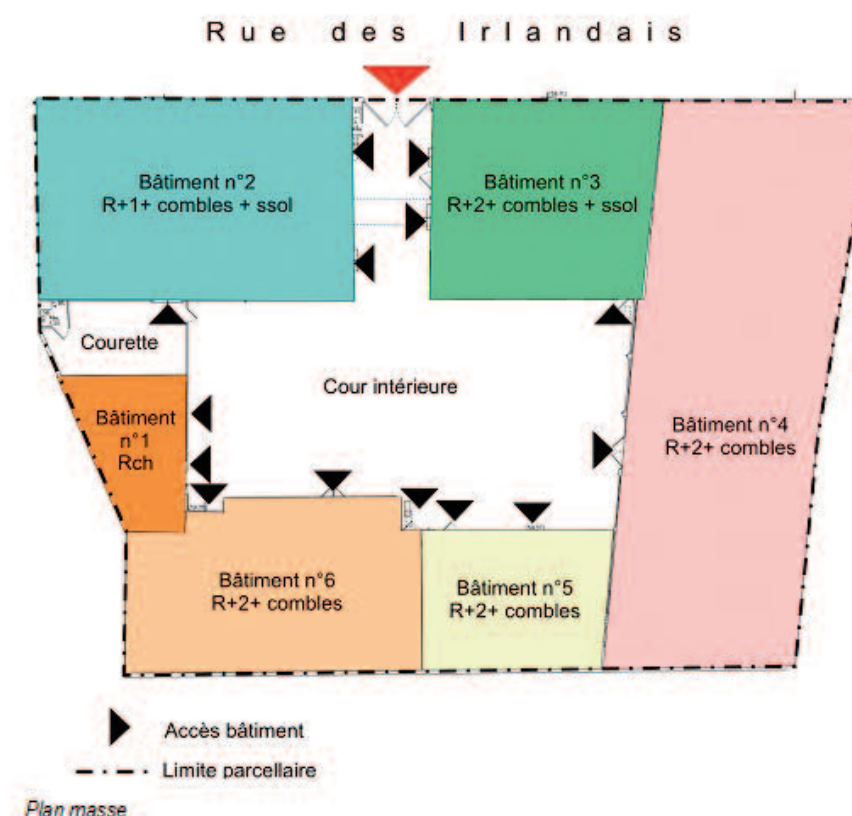
Le site dit des « Irlandais » est situé au 4, rue des Irlandais dans le 5^{ème} arrondissement, à proximité du Panthéon. Il s'agit d'un ensemble de trois corps de bâtiments ceinturant une cour intérieure pour une surface actuelle de l'ordre de 2 000 m². Une partie de ce site est occupée par l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 (environ 500 m²), l'autre partie est actuellement inoccupée pour des raisons de sécurité et de salubrité.

L'objectif poursuivi est de réhabiliter l'ensemble des bâtiments afin de pouvoir accueillir des activités liées à l'enseignement supérieur et à la recherche. Ce pourrait être par exemple la création d'une véritable maison de la recherche, offrant des conditions de travail adaptées aux besoins des équipes de recherche, la mise en place de projets innovants en particulier

par l'accès aux nouvelles technologies de la recherche, l'organisation de rencontres, colloques et séminaires, par l'optimisation du patrimoine foncier et immobilier disponible.

En complément de différents diagnostics préalablement réalisés par les services de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 (amiante, plomb, structure, etc.) et d'un programme fonctionnel, l'EPAURIF conduit une étude complémentaire pour assurer la faisabilité d'une réhabilitation en respectant l'enveloppe des bâtiments. Ceci permettra d'optimiser les délais de l'opération tout en facilitant le respect des contraintes réglementaires imposées par le PLU de Paris.

Cette étude sera le préalable au lancement de la sélection d'un maître d'œuvre une fois les objectifs programmatiques confirmés.



II - ÉTUDES

LOURCINE

Le site

La caserne est située au 37 boulevard Port Royal 75013 Paris. Elle occupe en totalité l'îlot délimité par le boulevard Port Royal, la rue Broca, la rue Saint Hippolyte et la rue de la Glacière.

La caserne présente une surface totale construite de 36 787 m² (SHOB) sur les quatre bâtiments, correspondant à une surface nette de 28 720 m² (SHON), ainsi que 4 300 m² de parking en sous-sol.

Le cœur d'îlot est libre (ancienne place d'armes) ; une ligne de platanes borde un Espace Vert Protégé (EVP) de 1760 m².

Les quatre constructions se trouvent en périphérie de l'îlot :

- Bâtiment 1 : 5 486 m² R+3 + 1 sous sol (bureaux) - construction fin XIX^{ème} siècle
- Bâtiment 2 : 4 199 m² R+3 + 1 sous sol (bureaux) - construction fin XIX^{ème} siècle
- Bâtiment 3 : 10 207 m² R+8 + 2 sous sols (hébergement + mess 300 pl + 140 pl stationnement) - construction 70's,
- Bâtiment 4 : R+7 + 2 sous sols 8 627 m² (bureaux et hébergements) - construction 1958.

L'ensemble représentant notamment 463 chambres ou studios (sur 9 200 m² environ) et environ 350 bureaux (sur 11 000 m² environ).

Les constructions sont bien entretenues.

- Emprise de la parcelle : 11 977 m²
- Emprise construite sur la parcelle : 6 647 m²
- SHON existante : 28 569 m²
- COS : 3
- SHON constructible du site : 35 931 m²
- SHON résiduelle : 7 362 m²

La transformation de la caserne en centre universitaire :

La caserne Lourcine est actuellement affectée



à la direction des ressources humaines de l'armée de terre et comporte tout à la fois des bureaux et des logements pour les officiers. Suite au protocole d'accord signé par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Ministre de la défense le 9 septembre 2010 sur la cession des bâtiments 1, 2 et 4, ce dernier s'engage à libérer totalement ces trois bâtiments à la fin du mois de juillet 2012. Pour sa part le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche envisage de transformer les bâtiments 1 et 2 de la caserne Lourcine en centre universitaire dévolu à la vie étudiante et à l'enseignement supérieur, en lien avec l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne. L'opération immobilière comprendra des travaux de réhabilitation et de mise aux normes, avec une possible extension (installation d'une bibliothèque au niveau de l'îlot central et/ou sous le bâtiment 3).

Le bâtiment 4 sera transformé en internat d'excellence et permettra à terme d'ouvrir 329 chambres pour des élèves de classes préparatoires ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études.

Étude en cours :

Une étude de faisabilité pour le réaménagement de la caserne Lourcine a été engagée en décembre 2010, couvrant différents aspects qui conditionneront la réalisation :

- compatibilité du projet au PLU et respect de l'espace vert protégé ;
- sécurité incendie, accès aux PMR ;
- aspects architecturaux et fonctionnels du projet ;
- intervention sur les réseaux existants.

Les études sont en cours de réalisation et plusieurs scénarii seront proposés et évalués.

Calendrier général de l'opération :

2011

- Achat des bâtiments 1 et 2 de la caserne Lourcine par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Arbitrage sur l'affectation des bâtiments
- Signature de la convention entre les parties
- Définition du périmètre d'intervention EPAURIF et Crous
- Études de programmation université Paris 1 Panthéon Sorbonne
- Études de programmation et de maîtrise d'œuvre de l'internat d'excellence

2012

- Achat du bâtiment 4 de la caserne Lourcine par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Etudes de maîtrise d'oeuvre
- Départ de la direction des ressources humaines de l'armée de terre (été 2012)
- Demande d'autorisations administratives
- Travaux sur le bâtiment 4

2013-2014

- Travaux : réhabilitation et mise en sécurité des bâtiments 1, 2 et 4
- Etudes sur la création d'une bibliothèque dans l'îlot central et d'un amphithéâtre dans le bâtiment 1

2014-2016

- Travaux de réalisation de la bibliothèque et de l'amphithéâtre



CTLES

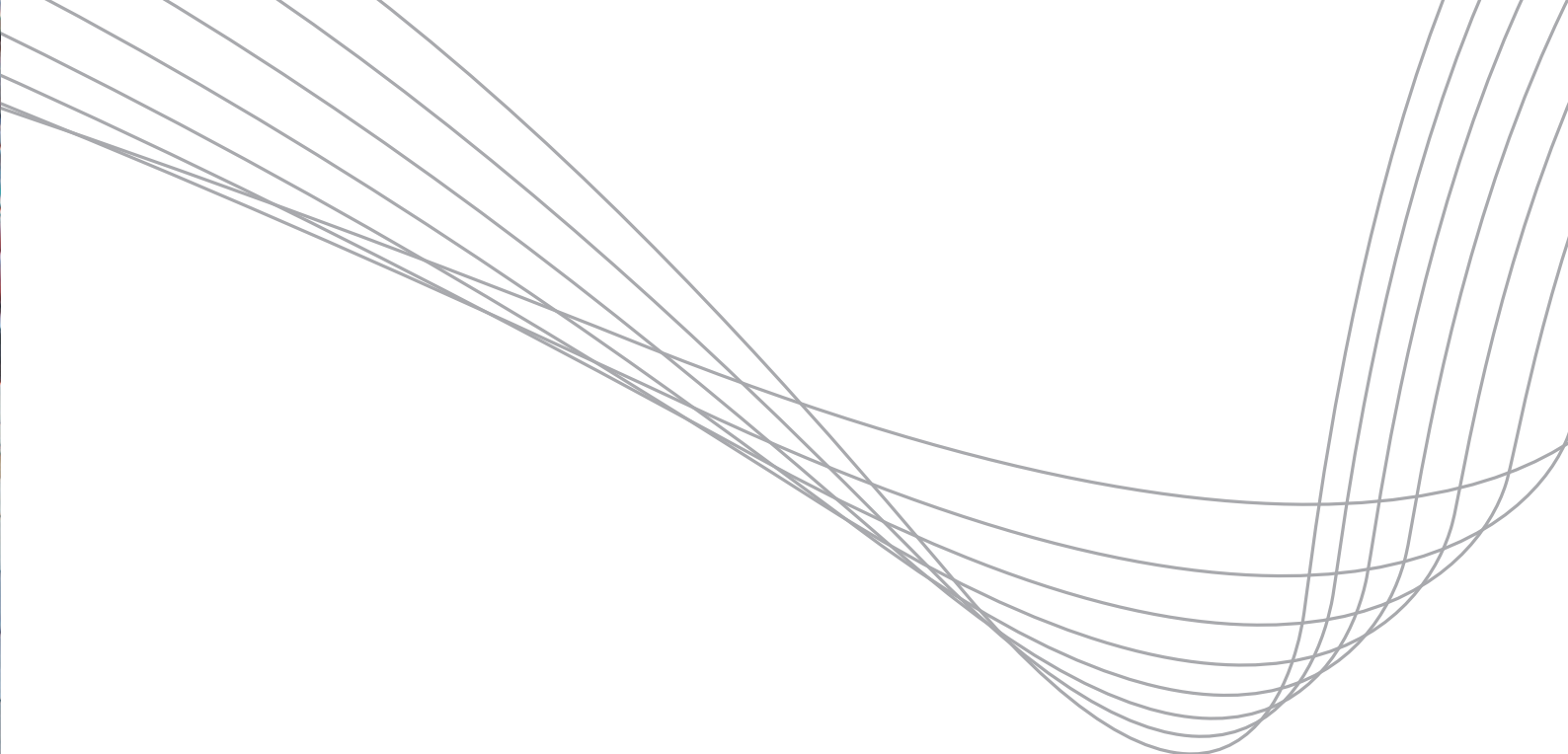
Le Centre Technique du Livre de l'Enseignement Supérieur (CTLES) est installé depuis son ouverture en 1997 sur un terrain d'une surface au sol de 3 578 m², pour une SHON de 6 781 m², situé 14 avenue Gutenberg sur la commune de Bussy Saint Georges à Marne la Vallée (77607).

L'ensemble bâti, conçu en 1994 par l'architecte Dominique Perrault, est composé de 2 magasins de grande hauteur, de 6 magasins traditionnels répartis sur 4 niveaux ainsi que des bureaux, des ateliers, d'un poste de garde et des services communs à la Bibliothèque Nationale de France (BNF). Le CTLES compte aujourd'hui 69 km linéaires d'ouvrages stockés pour une capacité de stockage de 72 km linéaires, soit près de 3 millions de volumes.

Face aux demandes croissantes de stockages des universités et grands établissements franciliens (de l'ordre de 3,5 à 4 km linéaires par an) et dans la perspective du désengorgement des bibliothèques parisiennes (délocalisation partielle des réserves documentaires au profit des salles de lectures ou places de travail), l'accroissement de la capacité de stockage du CTLES sur le site de Bussy Saint Georges est devenu nécessaire.

L'opération consiste à profiter de la réserve foncière encore disponible pour construire un nouveau bâtiment pour la satisfaction des besoins de stockage des établissements d'enseignement supérieur et de la recherche des trois académies franciliennes, et notamment pour le stockage des ouvrages de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne.

L'opération est estimée à ce stade à 30,6 M € TTC (dont 3,2 M € TTC pour les études). La désignation du maître d'œuvre devrait intervenir courant 2012 et les travaux, d'une durée prévisionnelle de 18 mois, devraient démarrer début 2014.



III - CHANTIERS 2010

III - CHANTIERS 2010

En 2010 ont été engagés les travaux suivants : l'entrée en désamiantage des secteurs 5, 6, 7 et 4, le parachèvement du secteur Ouest et les relogements nécessaires pour la construction du futur bâtiment E.



SECTEUR 4.4

Enjeux Objectifs et Avancement 2010

Le secteur 4.4 est constitué des barres 14/15, 15/24, 24/25 et des rotondes 14 et 24. Ce secteur est occupé principalement par :

- l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) dont le relogement a été fait au premier semestre 2010 dans le nouveau bâtiment situé sur l'îlot Cuvier
- Deux laboratoires de physique de l'université Pierre et Marie Curie : le laboratoire de physique théorique des liquides et le laboratoire de physique théorique et des hautes énergies. Ces deux laboratoires ont été transférés définitivement au premier semestre 2010 dans le secteur Ouest Nord réhabilité.

Désamiantage

secteur 4.4

- surface : 12 700 m² SHON
- maître d'oeuvre : CDB
- Bureau Contrôle Technique et Coordination Sécurité Protection Santé : COSSEC
- Entreprise de désamiantage : groupement CMS-ARENE
- Destruction des déchets amiante : INERTAM
- Enfouissement des déchets amiante : SITA

L'année 2010 a été consacrée à la fin des études techniques (APD et PRO) puis à l'attribution du marché travaux notifié en juin. Les études d'exécution ont suivi et le chantier a démarré en septembre 2010. Après la période de préparation du chantier et du confinement, l'activation de la zone rouge sera faite tout début 2011. La fin des travaux de désamiantage est prévue pour juillet 2011 et la fin des travaux de re-protection au feu pour juillet 2012.

SECTEUR 5

Enjeux Objectifs et Avancement 2010

Le secteur 5 est situé au centre du Gril d'Albert. Il est composé des barres 23/33, 33/34, 24/34, 33/43, 34/44, 33/34 et des rotondes 33 et 34. Il a nécessité, pour être libéré puis désamianté, un nombre important d'opérations de relogement du fait de l'hétérogénéité particulière de son occupation : services administratifs, services d'enseignement ou laboratoires de recherche des universités Pierre et Marie Curie et Paris Diderot.

Les deux principales destinations pour le relogement et la libération de ce secteur sont :

- la ZAC Paris Rive Gauche pour l'université Paris Diderot
- la tour Zamansky pour la présidence et les services administratifs de l'université Pierre et Marie Curie.

Cependant, tous les bâtiments de la ZAC Paris Rive Gauche de Paris Diderot n'ont pas été livrés à l'échéance 2007-2009. Deux hôtels industriels voisins de la ZAC ont donc été pris en location pour reloger les derniers services sur le campus de Jussieu de l'université Paris Diderot dans l'attente de la livraison d'une dernière tranche en 2012 réalisée en Partenariat Public Privé.

La réalisation d'un nouveau bâtiment provisoire K de 2 700 m² SHON, situé au cœur du campus de Jussieu, a été planifiée et organisée dans des délais très courts suivant une procédure de conception-réalisation et a pu être livré en juin 2009. Le bâtiment permettra d'accueillir plus particulièrement la bibliothèque de physique-chimie recherche, pour laquelle jusqu'à présent aucune solution de relogement n'avait pu être trouvée.

Enfin, il est rappelé que pour tenir le



III - CHANTIERS 2010

calendrier de désamiantage du secteur 5 et dans l'attente de la livraison de leurs locaux définitifs, de nombreux relogements provisoires (réalisés en maîtrise d'œuvre directe par l'EPCJ) ont été organisés de façon ponctuelle sur le « gril » d'Albert et ce, dans des zones encore amiantées, en attendant leur mise en chantier.

Cet échelonnement des dates de libération des barres du secteur 5 a de fait entraîné un phasage en trois temps de l'opération de désamiantage et re-protection au feu :

- secteur 5.1 (2 barres + 1 rotonde) : début au 4e T 2008
- secteur 5.2 (2 barres + 1 rotonde) début au 3e T 2009
- secteur 5.3 (1 barres): début au 4e T 2010

Désamiantage

secteur 5

- surface : 24 000 m² SHON
- maître d'œuvre : Argenium
- Bureau Contrôle Technique : BTP CONSULTANTS
- travaux de désamiantage : SNADEC
- inertage des déchets amiantés : Inertam
- enfouissement des déchets amiantés : SITA
- Coordination Sécurité Protection Santé : COSSEC

L'année 2010 a été consacrée à la poursuite des travaux de désamiantage.

La fin des travaux de désamiantage est prévue pour septembre 2011 et la fin des travaux de re-protection au feu pour avril 2012.

SECTEUR 6

Enjeux Objectifs et Avancement 2009

Le secteur 6 est un ensemble décomposé en deux sous-secteurs de travaux en fonction du calendrier de libération.

La première phase correspond à des travaux de désamiantage et re-protection au feu qui ont débuté au deuxième semestre 2009 après le départ des laboratoires de biologie de l'université Paris Diderot vers la ZAC Paris Rive Gauche ainsi que, pour l'université Pierre et Marie Curie, le départ de services administratifs vers la tour Zamansky du campus de Jussieu et de services pédagogiques vers le bâtiment K. La seconde phase des travaux est prévue au deuxième semestre 2010 et suppose le transfert du laboratoire de physique nucléaire et de hautes énergies de l'université Pierre et Marie Curie vers le secteur Ouest Nord réhabilité. La durée de chantier de cette phase sera néanmoins plus réduite puisqu'elle ne concerne que deux barres contre trois barres pour la première.

- secteur 6.1 (3 barres + 2 rotondes)
- secteur 6.2 (2 barres + 1 rotonde)

Par ailleurs, comme suite aux réorganisations des laboratoires entre universités, quelques laboratoires de biologie de l'université Paris Diderot ont été transférés à l'université Pierre et Marie Curie et doivent de fait être relogés sur le campus de Jussieu, dans les barres de Cassan. Egalement, certains services d'enseignement seront accueillis dans un nouveau bâtiment provisoire K, déjà mentionné pour le secteur 5.

En outre, le secteur 6 étant particulièrement enclavé au sein du campus, la démolition du bâtiment N1 et d'une partie des soutes à produits chimiques a été

réalisée pour faciliter les installations de chantier et les accès. Ces démolitions ont entraîné à leur tour des opérations de relogements.

Enfin, il convient d'attirer l'attention sur les conditions de transfert des laboratoires concernés par ce secteur. En effet, les laboratoires déplacés jusqu'à présent ont été principalement des laboratoires utilisant peu de matériels à risque, comme les laboratoires de physique ou de mathématique. Pour les sciences du vivant, il convient en revanche de pouvoir maîtriser le risque lié au déplacement de produits chimiques inflammables ou cancérigènes, des produits biologiques contenant des substances pathogènes ou génétiquement modifiées ou encore de produits radioactifs. Ceci a impliqué pour l'EPCJ un travail approfondi avec les services d'hygiène et de sécurité des universités et le recours à des prestataires particuliers, notamment pour le respect de chaîne du froid avec des températures pouvant aller jusqu'à moins 80°C.

Désamiantage

secteur 6

- surface : 25 500 m² SHON
- maître d'œuvre : Coteba / Argenium
- Bureau Contrôle Technique : BTP CONSULTANTS
- Coordination Sécurité Protection Santé : COSSEC
- Entreprise de désamiantage : SNADEC/SAT
- inertage des déchets amiantés : Inertam
- enfouissement des déchets amiantés : SITA

L'année 2010 a été consacrée à la poursuite des travaux du secteur 6.1 : fin du curage vert, curage rouge (traitement de l'amiante), démolition et dépose des façades.

Les travaux du secteur 6.2 ont débuté en



septembre 2010 (période de préparation du chantier, installation du confinement et réalisation du curage vert). L'activation de la zone rouge est prévue en 2011.

La fin des travaux de désamiantage est prévue pour septembre 2011 et la fin des travaux de re-protection au feu pour août 2012.

III - CHANTIERS 2010

SECTEUR 7

Enjeux Objectifs et Avancement 2009

Le secteur 7 est occupé principalement par les laboratoires de chimie de l'université Paris Diderot (partis fin 2008 et début 2009 vers le bâtiment M5B de la ZAC Paris Rive Gauche), quelques locaux de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP), qui rejoindront l'îlot Cuvier au 1^{er} semestre 2010), et de l'université Pierre et Marie Curie.

Mis à part quelques laboratoires, pour lesquels des relogements au sein d'autres établissements (Collège de France, Ecole Normale Supérieure, Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Paris) ont été trouvés, une solution provisoire a dû être mise en oeuvre pour le relogement de la majorité des autres laboratoires de l'université

Pierre et Marie Curie, dans l'attente de la réhabilitation du secteur Est du « gril », lieu définitif de leur réinstallation, mais qui n'interviendra pas avant 2014.

Ces relogements provisoires sont les suivants :

- des locaux en Cassan F aux 2^{ème} et 3^{ème} étage pour le laboratoire de chimie organique ;
- des locaux à Ivry pour principalement le laboratoire de réactivité des surfaces et le laboratoire de chimie des polymères.

Les travaux de désamiantage se dérouleront suivant le même calendrier que les secteurs 4.4 et 6.2, du 3^{ème} trimestre 2010 au 4^{ème} trimestre 2011, marquant ainsi la fin du désamiantage du campus de Jussieu. Ce chantier se poursuivra en 2012 par celui de la re-protection au feu.

Le relogement de la chimie de l'université Pierre et Marie Curie à Ivry illustre bien l'enchevêtrement des opérations. En effet, il suppose le départ des actuels occupants (les végétalistes et le laboratoire LISIF) qui doivent être relogés en Cassan B2, C2 et C3 et sur le « gril » en 65/66. Et par effet domino, il a fallu de même prévoir le relogement des occupants de Cassan B2, C2 et C3 dans d'autres locaux (Cassan A4, B1 et F3), ce qui a également demandé des travaux d'aménagement. De fait, alors que le relogement de la chimie de l'université Pierre et Marie Curie est prévu début 2010, l'EPCJ a dû anticiper cette opération dès 2006 pour réaliser en 2007 les travaux dans Cassan A4-B1-F3, puis planifier en 2008-2009 les travaux préalables en Cassan B2-C2-C3, pour pouvoir ensuite seulement conduire en 2009-2010 les travaux à Ivry.

Désamiantage

secteur 7

- surface : 17 400 m² SHON
- maître d'oeuvre : Argenium
- Bureau Contrôle Technique et Coordination Sécurité Protection Santé : COSSEC
- Entreprise de désamiantage : SNADEC
- inertage des déchets amiantés : Inertam
- enfouissement des déchets amiante : SITA

L'année 2010 a été consacrée à l'attribution du marché travaux notifié en juillet. Les études d'exécution ont suivi et le chantier a démarré en décembre 2010. Après la période de préparation du chantier et du confinement, l'activation de la zone rouge sera faite en 2011.

La fin des travaux est prévue pour novembre 2012.



Pour l'ensemble de ces secteurs, l'enlèvement de l'amiante friable est prévu pour être terminé fin juillet 2011 pour le secteur 4.4, fin septembre 2011 pour le secteur 5, septembre 2011 pour le secteur 6 et novembre 2011 pour le secteur 7. Il s'en suivra les travaux de re-protection au feu jusqu'en 2012. En complément, afin de limiter la gêne aux utilisateurs, il a été décidé d'anticiper les travaux de réhabilitation en rajoutant aux prestations de désamiantage le décapage et la remise en peinture anticorrosion, intumescente et de finition des structures extérieures des bâtiments. Il s'agit principalement de déplomber les poteaux extérieurs des barres de ces secteurs. Ce marché complémentaire sera notifié en 2011. Les travaux de désamiantage font l'objet de surveillance permanente. Des mesures de qualité de l'air sont réalisées périodiquement dans les différentes barres de ce secteur.

III - CHANTIERS 2010

Focus sur les déménagements durant l'année 2010

2010 a constitué l'année de plus forte activité en termes de transferts depuis la création de l'établissement.

Du mois de mai au mois de décembre 2010, 55 000 mètres carrés de locaux de tous types (locaux tertiaires et locaux de recherche de type sec et humide) ont ainsi été déménagés, soit l'équivalent de deux grandes barres du « gril » d'Albert en superstructure par mois.

Ces déménagements se sont articulés autour de trois grandes opérations, liées à l'avancement des chantiers de désamiantage et de réhabilitation menés par l'établissement.

- L'emménagement du secteur Ouest Nord et Sud du campus suite à la livraison, au mois de mai 2010 des locaux réhabilités dans ce secteur.
Budget TTC : 5 450 000 euros



Le secteur Ouest Sud a notamment accueilli, dès le mois de mai, outre des espaces de bibliothèques, les laboratoires de recherche en mathématiques et en informatique de l'université Pierre et Marie Curie, permettant ainsi de libérer partiellement le site de la rue du Chevaleret, dans le 13ème arrondissement de Paris et, intégralement, le site du Quai Kennedy dans le 16ème arrondissement.

Le secteur Ouest Nord a accueilli des laboratoires de recherche, théorique et appliquée, en physique, principalement, mais également en chimie et en biologie.

L'emménagement des locaux a permis la libération, outre du secteur 6.2 de désamiantage et d'une petite partie du secteur 4.4, de certains espaces sur le site d'Ivry et surtout la libération des 19 000 mètres carrés occupés depuis 2002 par l'établissement sur le site de l'ancien hôpital de Boucicaut, site rendu à la ville de Paris à la fin de l'année en vue d'une opération d'aménagement.

- La libération du secteur 4 de désamiantage, suite à la livraison en juillet 2010, des nouveaux locaux de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) dans l'Ilot Cuvier et à la livraison des locaux réhabilités du secteur Ouest Nord et Sud.
Budget TTC : 2 700 000 euros



- La libération du secteur 7 de désamiantage, suite au départ des dernières entités de l'université Paris Diderot présente sur le campus et suite aux travaux de relogement effectués dans le bâtiment Cassan F et sur le site d'Ivry pour accueillir les laboratoires de chimie issus du « gril ».

Budget TTC : 4 090 000 euros

RELOGEMENT BATIMENT E/T

L'opération a pour objectif la réalisation d'un bâtiment modulaire provisoire dans le cadre du désamiantage et de la mise en sécurité du campus de Jussieu.

Les locaux créés seront destinés à loger au rez-de-chaussée et au premier étage 18



salles de cours d'une surface utile de 45 m² environ, pour l'université Pierre et Marie Curie, et au deuxième étage une surface utile de 460 m² de bureaux.

Le projet retenu, en conception-réalisation, propose une réponse intégrée aux problématiques suivantes :

- Réussir l'intégration architecturale du bâtiment dans le site, bordé par l'Atrium et les bâtiments provisoires de la base vie,
- Proposer des locaux de cours confortables, d'une organisation simple et claire, aisément accessibles, s'intégrant en continuité des installations existantes.
- Livrer le bâtiment dans un délai court, dans un contexte sensible – chantier propre à faible nuisance.

Le projet représente une surface hors œuvre totale de 2 800 m². La livraison du bâtiment est prévue en octobre 2011, pour une exploitation envisagée sur une durée de 10 ans.

PARACHEVEMENT SECTEUR OUEST

Maîtrise d'Oeuvre

- REICHEN & ROBERT & Associés : architectes, mandataire
- SECHAUD & BOSSYUT : BET

Contrôle technique

- VERITAS

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

- BECS

Entreprises

- Groupement ETDE/CLAISSE/PHIBOR

Calendrier de l'opération

- Notification du marché de travaux : 30 juin 2010
- Durée des travaux : 18 mois
- Fin prévisionnelle des travaux : début 2012

Enjeux et Objectifs

Les bâtiments des secteurs Ouest Nord et Sud hébergent des unités de formation et de recherche en physique, mathématiques et informatique, ainsi que des fonctions transversales de l'université : enseignement banalisé, service des basses températures, bibliothèque universitaire, restauration, espace d'accueil recherche.

Afin d'accueillir les utilisateurs des secteurs Ouest Nord et Sud dans des conditions répondant à leurs attentes, les travaux de parachèvement ont pour objectif de réaliser l'adaptation d'une partie des locaux (laboratoires de recherche, bureaux) et des installations techniques aux besoins actuels des utilisateurs.

Avancement études et travaux

Les études ont été menées entre fin 2009 et début 2010. Les travaux de parachèvement ont débuté en juillet peu de temps après le démarrage de la phase d'emménagement des utilisateurs dans les secteurs Ouest Nord et Sud rénovés (cette phase d'emménagement étant prévue sur plusieurs mois).

Ces travaux sont donc réalisés en site occupé, l'ensemble des locaux du secteur Ouest devant rester en état de fonctionnement pendant les travaux. Du fait de cette spécificité dans la réalisation des travaux, il a été décidé de faire un marché à bon de commande.

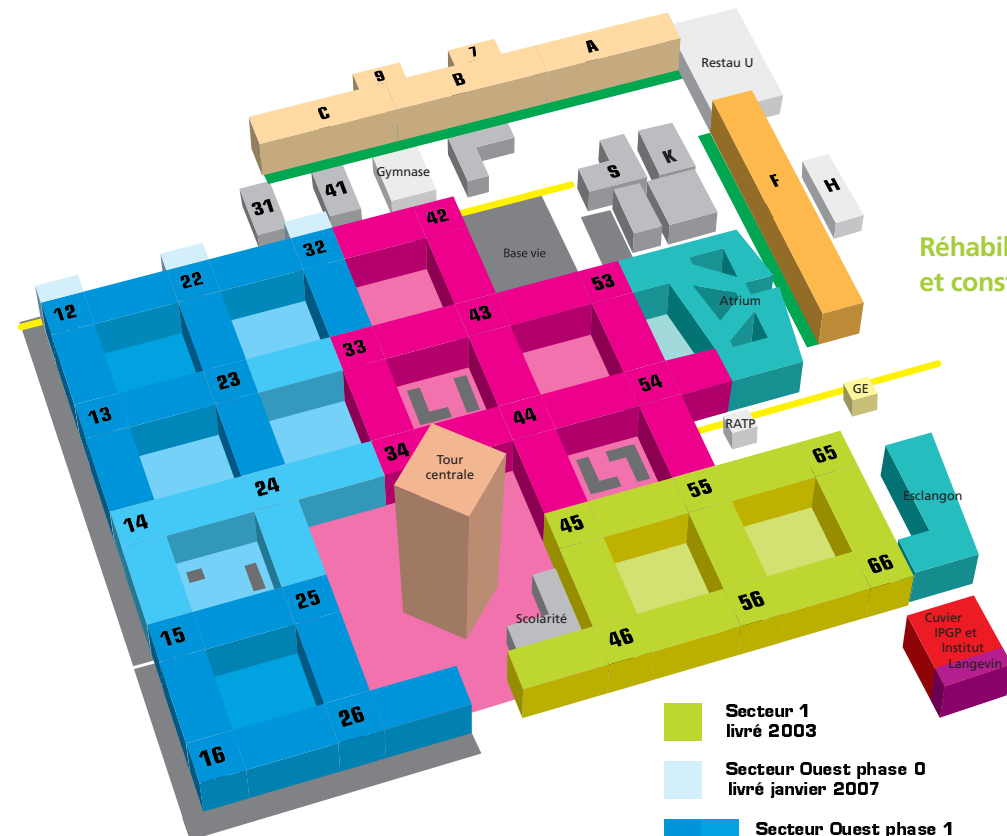
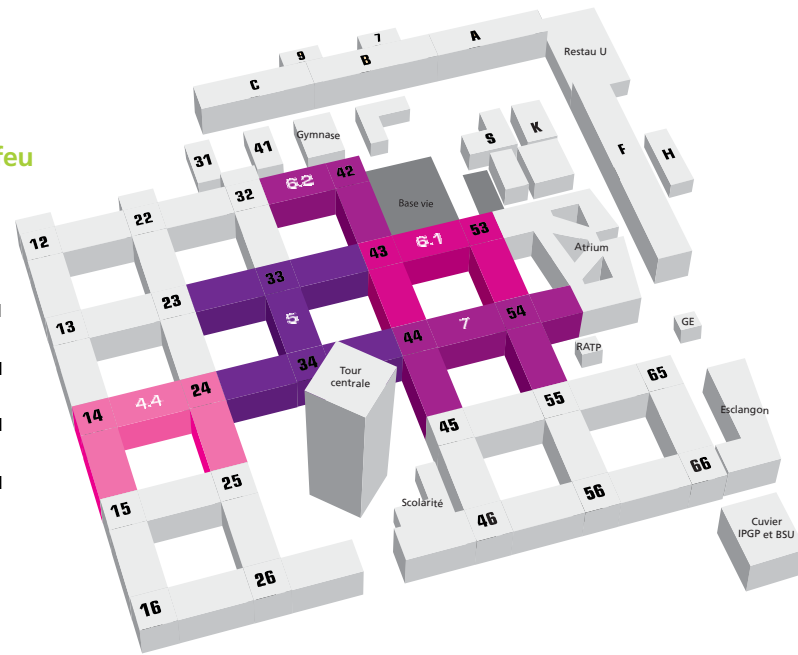
III - CHANTIERS 2010

SYNTHÈSE DES RÉALISATIONS ET PLANNING PRÉVISIONNELS

Campus de Jussieu

Désamiantage et refection au feu

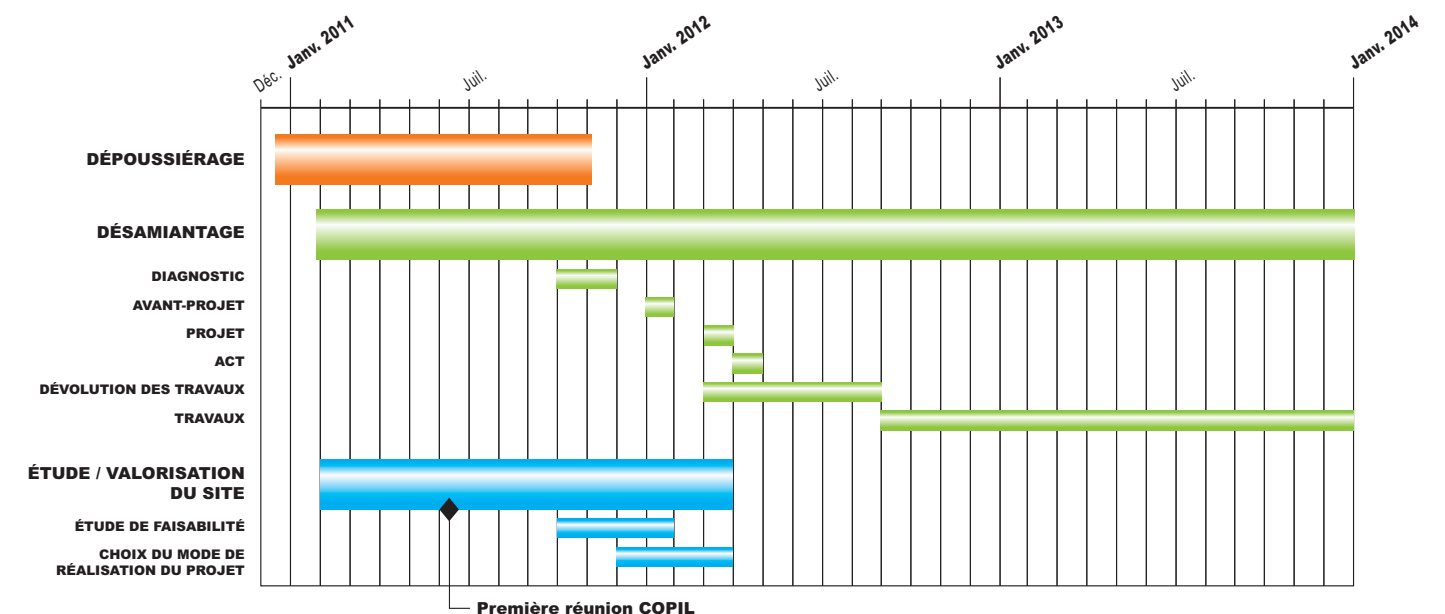
- Secteur 4.4
mi 2010 à mi 2011
- Secteur 5
fin 2008 à mi 2011
- Secteur 6.1
mi 2009 à fin 2011
- Secteur 6.2 et 7
mi 2010 à fin 2011



Réhabilitation du gril et constructions

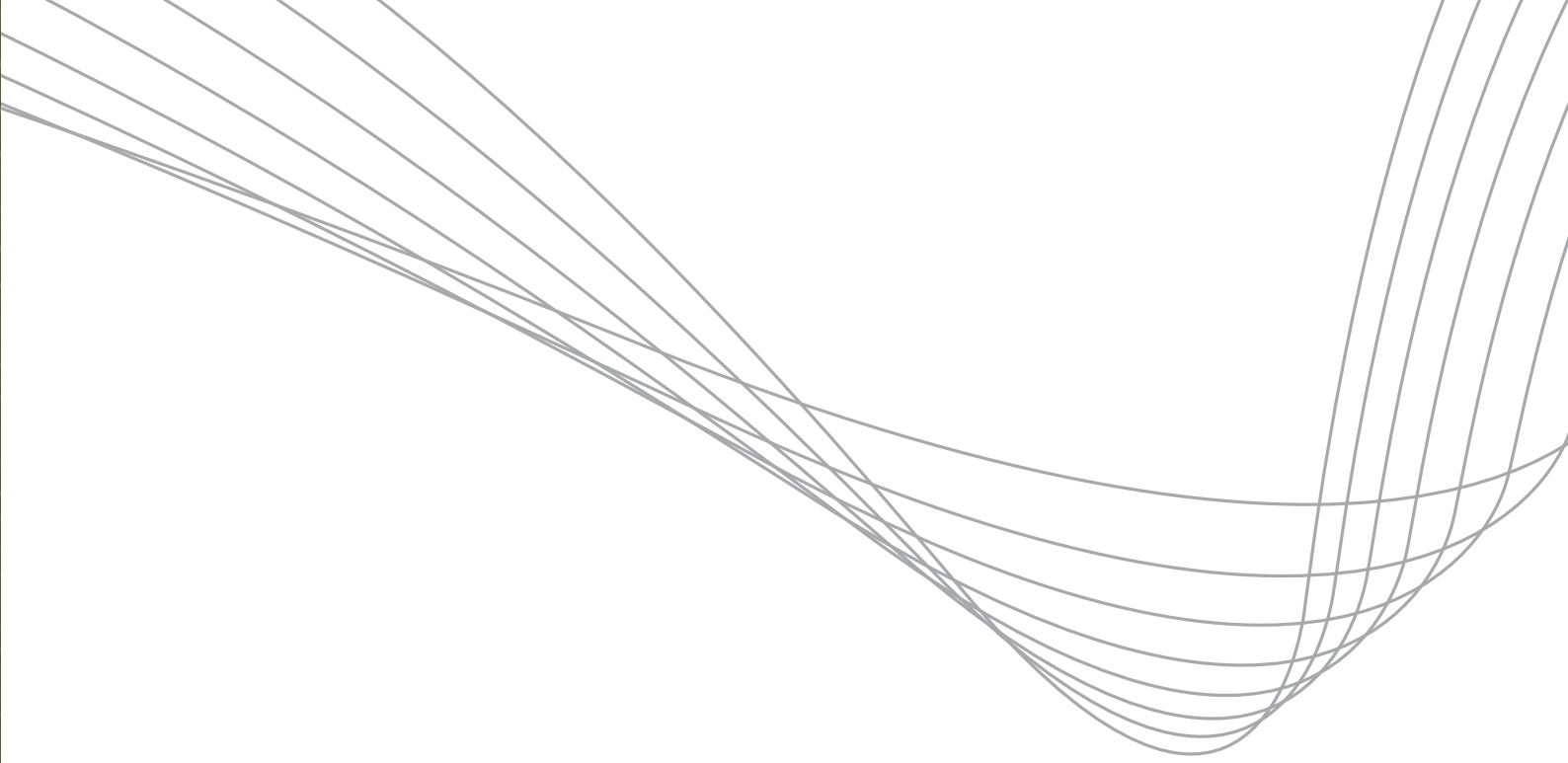
- Tour centrale livrée
Travaux 2007-2009
- Groupes Electrogènes
Travaux 2007-2009
- Réseaux primaires
Travaux 2007-2009
- Esclançon et Atrium
livrés 2002 et 2006
- IPGP
Travaux 2007-2010
- Institut Langevin
Travaux été 2011-début 2012
- Cassan F Sécurité
Travaux 2012-début 2014
- Cassan A B C
Travaux 2012-début 2014
- Bâtiments existants
- Bâtiments provisoires
- Travaux VRD
Sécurité 2012-2013
- Secteur 1
livré 2003
- Secteur Ouest phase 0
livré janvier 2007
- Secteur Ouest phase 1
Travaux 2007-2010
- Secteur Ouest phase 2
Travaux 2012-2014
- Secteur Est
Travaux 2012-2015

Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme





IV - LIVRAISONS 2010



IV - LIVRAISONS 2010

L'année 2010 a vu la concrétisation de deux projets d'envergure en lien avec l'opération de restructuration du campus de Jussieu : la réhabilitation du secteur Ouest Nord et Sud représentant 75 000 m² shon et la livraison des bâtiments accueillant l'Institut de Physique du Globe de Paris. La finalisation de ces deux projets marque une étape importante dans le chemin qui reste à parcourir pour l'achèvement de la réhabilitation du campus de Jussieu.

REHABILITATION DU SECTEUR OUEST NORD ET SUD

Calendrier

- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : 26 novembre 2003
- Délivrance Permis de Construire : 8 Août 2006
- Phase 1 travaux préalables
- Achèvement travaux de démolition intérieure et reflocage secteurs Ouest/Nord et Ouest/Sud : décembre 2006
- Achèvement des travaux de construction de 40 logements : février 2007
- Achèvement des travaux préparatoires de consignation février 2007 et dévoiement des réseaux
- Phase 2 travaux secteurs Ouest/Nord et Ouest/Sud
- Notification marché M6 de fourniture des façades septembre 2006 (commun aux secteurs Ouest et Est)
- Notification du marché de travaux Clos/ Couvert M7 « coque » : 7 février 2007
- Notification du marché de travaux d'aménagement M8 : 22 octobre 2008
- Notification du marché de travaux de deux salles blanches M10 : juin 2009
- Achèvement des travaux M7, M8 et M10 : mars 2010



Chiffres Clés

- Surfaces : 75 151 m² SHON
- Coût final estimé de l'opération : 412,50 M€ toutes dépenses confondues
- Phase 1
- Volume de terrassements : 7 000 m³
- Volume de démolition : 10 700 m³
- Surfaces des façades : 18 000 m²
- Charpente métallique : 2 000 tonnes
- Etanchéité : 20 000 m² (dalle JUSSIEU et toiture terrasse)
- Effectif chantier: 500 personnes maxi (toutes catégories confondues)

Partenaires principaux

- Futurs utilisateurs
- UPMC

Assistants Maîtrise d'Ouvrage

- JACOBS France : OPC
- COTÉBA : AMO technique général et programmation
- DELPORTE-AUMONT-LAIGNEAU : contrôle des coûts
- ENT Design : AMO signalétique sur l'ensemble du campus

Maîtrise d'Oeuvre

- REICHEN & ROBERT & Associés : architectes, mandataire

- SECHAUD & BOSSYUT : BET
- VP & GREEN : ingénierie façades
- CASSO & Cie : consultant incendie
- AVEL acoustique : acousticien
- LUCIGNY TALHOUET & associés : économistes de la construction

Contrôle technique

- Secteur Ouest/Nord et Ouest/Sud : VERITAS

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

- Secteur Ouest/Nord et Ouest/Sud : CEROC

Entreprises

- Construction de 40 logements : SICRA
- Fourniture et pose des éléments de façades – M6 : GOYER SA
- Phase 1 : travaux « coque » M7 et aménagement M8 : BOUYGUES
- Aménagement de deux salles blanches M10 : Climascience

Enjeux et Objectifs

Un concours d'architecture a été organisé en 2003 pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre, l'objectif étant de répondre avec

ambition aux forts enjeux à la fois programmatiques, architecturaux et urbanistiques. Cette procédure était aussi une réponse aux critiques sur la rénovation du secteur 1 formulées à la fois par les utilisateurs et les architectes et urbanistes, lui reprochant les uns son caractère partiel et les autres son manque d'ambition.

Le projet qui en résulte marque de ce fait une rupture avec le secteur 1, restructurant lourdement les bâtiments, dans le socle comme en superstructure pour héberger de nombreuses activités de recherche tout en voulant mieux insérer le campus dans la ville.

Ce projet permet à terme d'offrir à l'université Pierre et Marie Curie un nouveau visage sur la ville et un outil moderne et performant pour ses activités de recherche et d'enseignement. Il permet aussi à court terme de participer à la fin du désamiantage du campus en permettant le relogement dans la phase 1 d'activités de physique occupant des locaux encore amiantés.

Le phasage de l'opération s'établit d'abord en fonction des dates de mise à disposition des bâtiments après libération et désamiantage.

Il en résulte une durée importante des

IV - LIVRAISONS 2010

travaux en trois phases qui se succèdent de 2005 à 2014 et qui se déroulent dans un campus maintenu en permanence en activité.

C'est donc une opération qui doit faire face à des défis exceptionnels tant par son ambition que par son programme, sa taille, son calendrier et son environnement. Elle se doit aussi de répondre aux obligations incontournables du tryptique « qualité-coût-délais ».

Caractéristiques et avancement

Le secteur Ouest du campus de Jussieu est composé de 18 barres en superstructure, 11 rotondes et 6 patios.

Sur ces 18 bâtiments composant le secteur Ouest du campus, 13 sont désamiantés depuis septembre 2005 et concernés par la première phase de réhabilitation.

Les 5 autres bâtiments ont été libérés et sont rentrés en désamiantage depuis septembre 2010.

Phase 1 – 2007 / 2010

Le secteur Ouest/Nord est dédié à des activités de recherche et d'enseignement de physique, le secteur Ouest/Sud aux activités suivantes :

- Recherche et enseignement mathématiques et informatiques

- Restaurant cafétéria
- Bibliothèque

Le projet architectural

Les objectifs principaux du projet proposé par REICHEN & ROBERT & Associés (Séchaud & Bossuyt BET co-traitant) sont :

- Insérer le campus dans la ville
- Favoriser les échanges au sein du campus
- Respecter l'œuvre architecturale d'origine
- Valoriser le patrimoine artistique

L'objectif majeur du projet architectural proposé repose sur « l'urbanité » du campus en prenant en considération son environnement et ainsi, l'impact du projet de réhabilitation du secteur Ouest sur la ville, notamment pour les façades. Tout en revalorisant les bâtiments, le projet s'attache à établir un dialogue entre le campus et la ville.

Avancement Travaux 2010

Les études et les marchés de travaux de la phase préalable (M1 à M5), relatifs à la construction des logements et aux démolitions et protections au feu des ensembles 1, 2 et 3 (secteurs Ouest/Nord et Ouest/Sud) sont achevés et réceptionnés.

Les travaux de la phase 1 sont réalisés au travers de 4 marchés principaux :



- Marché de clos / couvert, appelé « coque » et désigné M7
- Marché d'aménagement désigné M8
- Marché d'aménagement de salles blanches désigné M10
- Marché de fournitures des façades, désigné M6

Ce découpage a été retenu pour pouvoir répondre aux enjeux d'un calendrier contraint et d'une programmation très exigeante, en particulier d'activités de recherche de physique. Il a permis de lancer les travaux de clos couvert sans attendre la finalisation des études d'aménagement des laboratoires.

Le choix d'un marché de fourniture de façades, à la fois pour les secteurs Est et Ouest, correspond à une volonté d'homogénéité du traitement du « gril » d'Albert réhabilité.

Le marché M6 de fourniture des façades a été notifié à l'entreprise GOYER en septembre 2006.

A l'issue de deux appels d'offres distincts, les marchés de travaux M7 et M8 ont été notifiés à l'entreprise Bouygues respectivement les 7 février 2007 et 22 octobre 2008.

Si 2008 a été marqué principalement par la mise au point du calendrier d'exécution et les travaux du M7 ainsi que par la notification du marché de travaux d'aménagement intérieurs (désigné M8), l'année 2009 a permis l'exécution de la majorité des travaux d'aménagement intérieurs y compris ceux des deux salles blanches (M10).

L'année 2010 a été marquée par l'achèvement de l'ensemble des travaux lancés depuis 2007 (M7, M8, et M10 pour l'aménagement de deux salles blanches) et la réception des travaux / mise à disposition des locaux à l'université.

Concomitamment 2010 a été également marquée par le démarrage des études APD du secteur Ouest centre.



IV - LIVRAISONS 2010

RECONSTRUCTION DE L'INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS (IPGP)

Calendrier

Les travaux de construction-réhabilitation ont commencé en juin 2008 et se sont achevés au 3^{ème} trimestre 2010.

- Libération du site : octobre 2007
- Démolition des bâtiments non réhabilités : octobre 2007/février 2008
- Traitement des carrières : février/ mai 2008
- Construction du bâtiment neuf : juin 2008 /juin 2010
- Equipement des laboratoires : juin 2010 / août 2010
- Emménagement des laboratoires et services : juin 2010 à septembre 2010



Chiffres clés

- Superficie du terrain : 5 200 m²
- Bâtiment neuf : 14 900 m² shon
- Bâtiments réhabilités : 1 600 m² shon
- Montant estimatif de l'opération : 42 millions TDC

Partenaires principaux

- Futurs utilisateurs
- Institut de Physique du Globe de Paris

Maître d'Oeuvre

- Ateliers LION, Architectes – Urbanistes, mandataire
- GEC Ingénierie, bureau d'études technique et économique

Contrôle technique

- BATIPLUS

Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé

- PRESENTS

Entreprises

- Lot A - Démolition
Bouvelot BTP
- Lot B -Traitement des carrières
Solétanche Bachy
- Lot C – Construction et Rénovation
Léon Grosse

Enjeux et Objectifs

L'Etablissement Public du Campus de Jussieu (EPCJ) s'est vu confier la réalisation, sur la parcelle située 12 rue Cuvier à Paris 5^{ème}, dite îlot Cuvier, d'un ensemble immobilier destiné à accueillir deux entités implantées sur le campus de Jussieu.

Il s'agissait de l'Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP) et de la Bibliothèque des Sciences de l'Univers (BSU).

L'IPGP occupait, dans la partie ouest du campus, des locaux d'une surface utile d'environ 7 000 m².



Il s'avérait donc impératif de transférer l'IPGP dans le futur immeuble de l'îlot Cuvier le plus rapidement possible afin que les travaux de désamiantage puissent y être effectués.

Les bâtiments de l'îlot Cuvier étaient occupés par les universités Pierre et Marie Curie et Paris Diderot. Ces dernières n'ont achevé de libérer le site que début octobre 2007.

Ce qui a permis la réalisation des travaux de démolition, puis ensuite les travaux de traitement des carrières et enfin les travaux de construction proprement dits.

En novembre 2009, le Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des Universités, a demandé à l'EPCJ de bien vouloir étudier le remplacement de la BSU par le laboratoire Langevin.

Il a donc été décidé de neutraliser les travaux dans l'ancienne zone BSU et de réaliser une étude technique détaillée pour estimer les nouveaux travaux à réaliser.

Caractéristiques et avancement

L'IPGP est un grand établissement qui regroupe des activités de recherche et d'enseignement, cycles master et doctorat. Il a pour mission l'étude et l'observation des phénomènes naturels dans le monde entier et travaille avec les grands organismes de recherche nationaux et internationaux.

L'IPGP comprend 13 équipes de recherches et de nombreux observatoires y compris outre-mer.

Ce projet permettra notamment de décroisonner les laboratoires par l'usage partagé de locaux communs et de quelques bureaux. La priorité est donnée à la libre circulation et à la communication des personnes. La modularité des locaux permettra de les adapter relativement facilement aux besoins de la recherche scientifique. Le bâtiment disposera d'une autonomie de fonctionnement. La proximité du campus et d'autres instituts du quartier latin permettra de conserver les relations qui ont pu être nouées avec les entités hébergées sur le site de Jussieu.

Programmation

Le terrain d'implantation du projet est situé à l'angle des rues Cuvier et Jussieu, en face du jardin des plantes. Il est bordé sur deux autres cotés par des immeubles d'habitation. Il offre une superficie d'emprise d'environ 5 200 m².

Le projet concerne la réalisation d'un ensemble immobilier d'une superficie d'environ 16 500 m² SHON. Il prévoit la construction d'un bâtiment neuf (d'environ 14 900 m²) et la réhabilitation de certains ouvrages (pavillon Curie, pavillon d'accueil et des deux amphithéâtres).

IV - LIVRAISONS 2010

adjacents soit environ 1 600 m² conservés en raison de leurs intérêts historique ou architectural.

Les bâtiments hébergeront notamment les types de locaux suivants :

- laboratoires de recherche secs et humides, locaux de préparation associés
- bureaux
- médiathèque
- salles d'enseignement
- salle de conférence
- restaurant

Avancement Etudes et Travaux

L'EPCJ a organisé l'allotissement des travaux en 3 lots distincts et séquentiels.

Le nombre de lots, ainsi que leur composition, ont été définis en tenant compte des caractéristiques techniques des prestations et de leur calendrier d'exécution.

Lot A : démolition

Les travaux de démolition n'ont pu commencer qu'après la totale libération du site, soit début octobre 2007. Réalisés par la société Bouvelot TP, ils se sont terminés mi février 2008.

Lot B : traitement des carrières

Après libération du terrain d'assiette, une confortation du sous-sol a dû être effectuée préalablement aux travaux de construction qui font l'objet du lot C. Les travaux ont été réalisés par la société Solétanche Bachy entre février et mai 2008.

Lot C : construction du bâtiment neuf et réhabilitation des bâtiments conservés

Le lot C fait l'objet d'un marché unique, tous corps d'état. Il a été conclu avec l'entreprise générale Léon Grosse. Les travaux consistent en la construction d'un bâtiment neuf (environ 14 900 m²) et la réhabilitation de bâtiments conservés (pavillon d'entrée et pavillon Curie) en

raison de leurs intérêts historique ou architectural (environ 1 600 m²).

En janvier 2009, la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a posé la première pierre du nouveau bâtiment.

En juillet 2009, le comité artistique a choisi le 1% de l'opération : il s'agit d'une faille lumineuse ceinturant le pavillon d'entrée et symbolisant le tracé d'une ligne imaginaire reliant les volcans du Pacifique.

En septembre 2009, l'IPGP a confié à l'EPCJ l'équipement des laboratoires et de la cuisine, par convention spécifique, d'un montant de 2 millions d'euros. Ces travaux supplémentaires génèrent un allongement du délai des travaux de 4 mois environ.

Les nouveaux locaux ont été remis à l'IPGP le 9 juillet 2010. Ce qui a permis de commencer les opérations d'emménagement proprement dites. La partie que l'IPGP occupait dans le secteur Ouest du campus a été libérée en octobre 2010, ce qui a permis le commencement des opérations de désamiantage dans ce secteur. Les nouveaux bâtiments de l'IPGP ont été inaugurés par le Premier Ministre le 11 octobre 2010.

Remplacement de la BSU par l'Institut Langevin

L'institut Langevin « ondes et images » a été créé le 1er janvier 2009 au sein de l'ESPCI ParisTech.

Il s'appuie sur les compétences des 2 laboratoires suivants :

- Le laboratoire ondes et acoustique (imagerie, thérapie médicale, contrôle non destructif, acoustique sous-marine et instrumentation),
- Le laboratoire d'optique physique (nano science, imagerie acousto-optique, instrumentation, photo thermie, métrologie optique).



En novembre 2009, le Recteur de l'académie de Paris a demandé à l'EPCJ d'étudier le remplacement de la BSU par l'institut Langevin et de prendre les mesures nécessaires pour limiter les répercussions de cette modification de programme sur le reste du chantier, sans pour autant retarder les déménagements de l'IPGP dans ces futurs locaux. Le Recteur précisait, par ailleurs, que l'opération serait financée par la ville de Paris.

L'EPCJ a donc décidé de suspendre tout aménagement dans les locaux de l'ex BSU.

La ville de Paris a confirmé le 15 avril 2010 la prise en charge des travaux de cette opération, dont le coût était estimé à 3,4 millions d'euros, sur la base de l'étude de faisabilité de février 2010.

Le 27 mai 2010, la faisabilité de l'implantation de l'institut Langevin ayant été démontrée, le rectorat demandait à l'EPCJ de poursuivre les études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'institut Langevin et de lancer les travaux dans les meilleurs délais possibles.

Une convention spécifique a été signée à cet effet le 7 octobre 2010 entre l'EPAURIF (ex EPCJ), la ville de Paris et le rectorat pour un montant de 3 400 000 € TTC.

Les aménagements projetés sont répartis globalement comme suit :

- Au sous-sol : environ 385 m² pour le laboratoire d'optique physique,

- Au rez-de-chaussée : environ 1 780 m² occupés par les laboratoires d'optique physique et d'ondes et acoustiques et par les bureaux du personnel, les bureaux des chercheurs ou des thésards, une salle de réunion et une bibliothèque,
- Au 2ème étage : environ 200 m² de bureaux pour les chercheurs (locaux existants non modifiés).

Suite à la signature de la convention de financement, l'EPAURIF a passé en fin d'année 2010 les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination SPS.

Les travaux à réaliser devraient être terminés début 2012.

RELOGEMENT DES CHIMISTES A IVRY

Calendrier : livraison juin 2010

Coût Final Estimé de l'opération :

- 8,4 M€ TDC

Partenaires principaux :

- Jullian de la Fuente/MTC (maître d'œuvre), entreprises (Amica Snef Piolino)

Futurs utilisateurs :

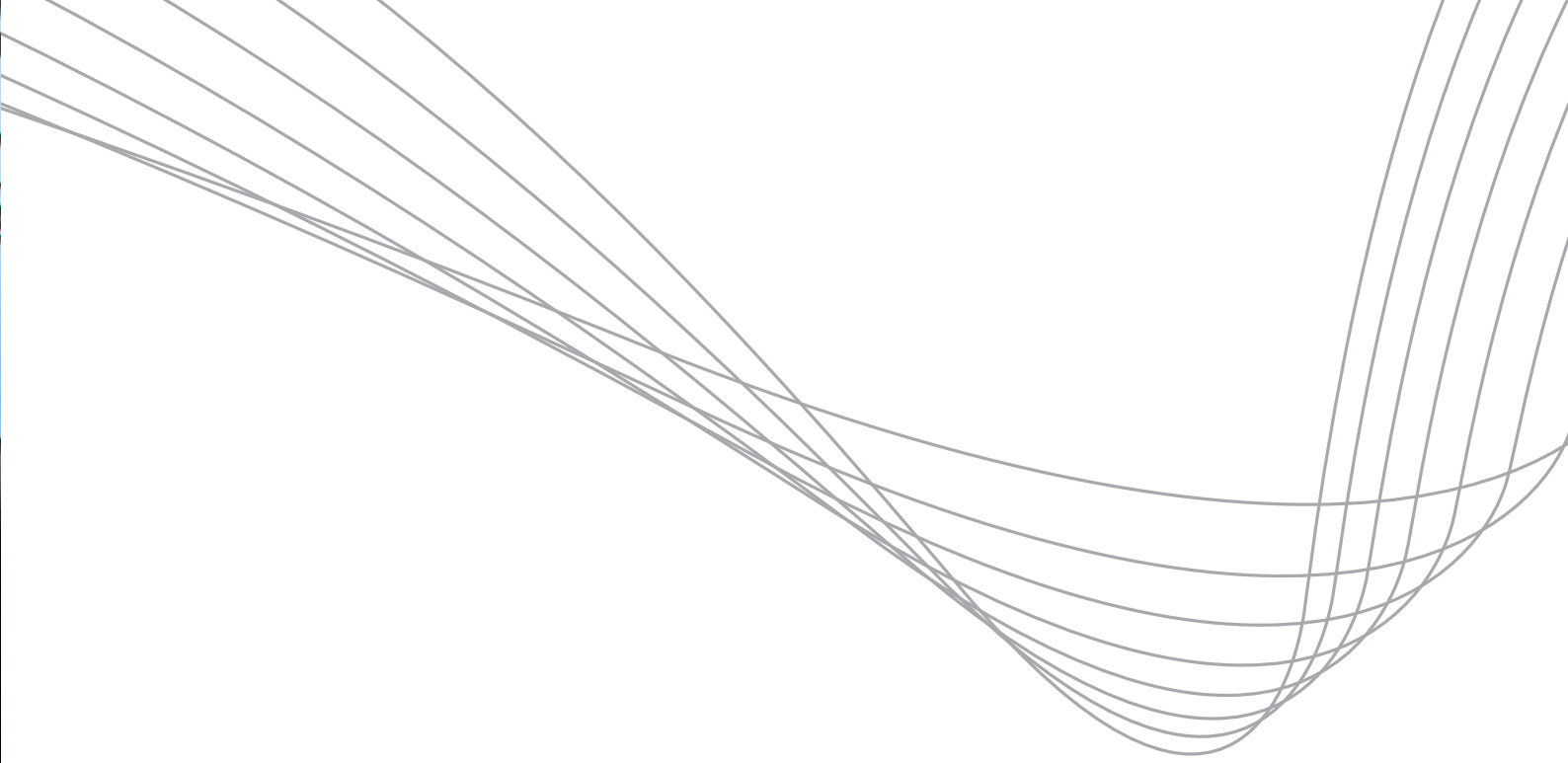
- laboratoire de chimie LRS/SIEN/LCP (UPMC),

Enjeux, Objectifs :

- libération du secteur 7



V - CHIFFRES CLÉS



V - CHIFFRES CLÉS

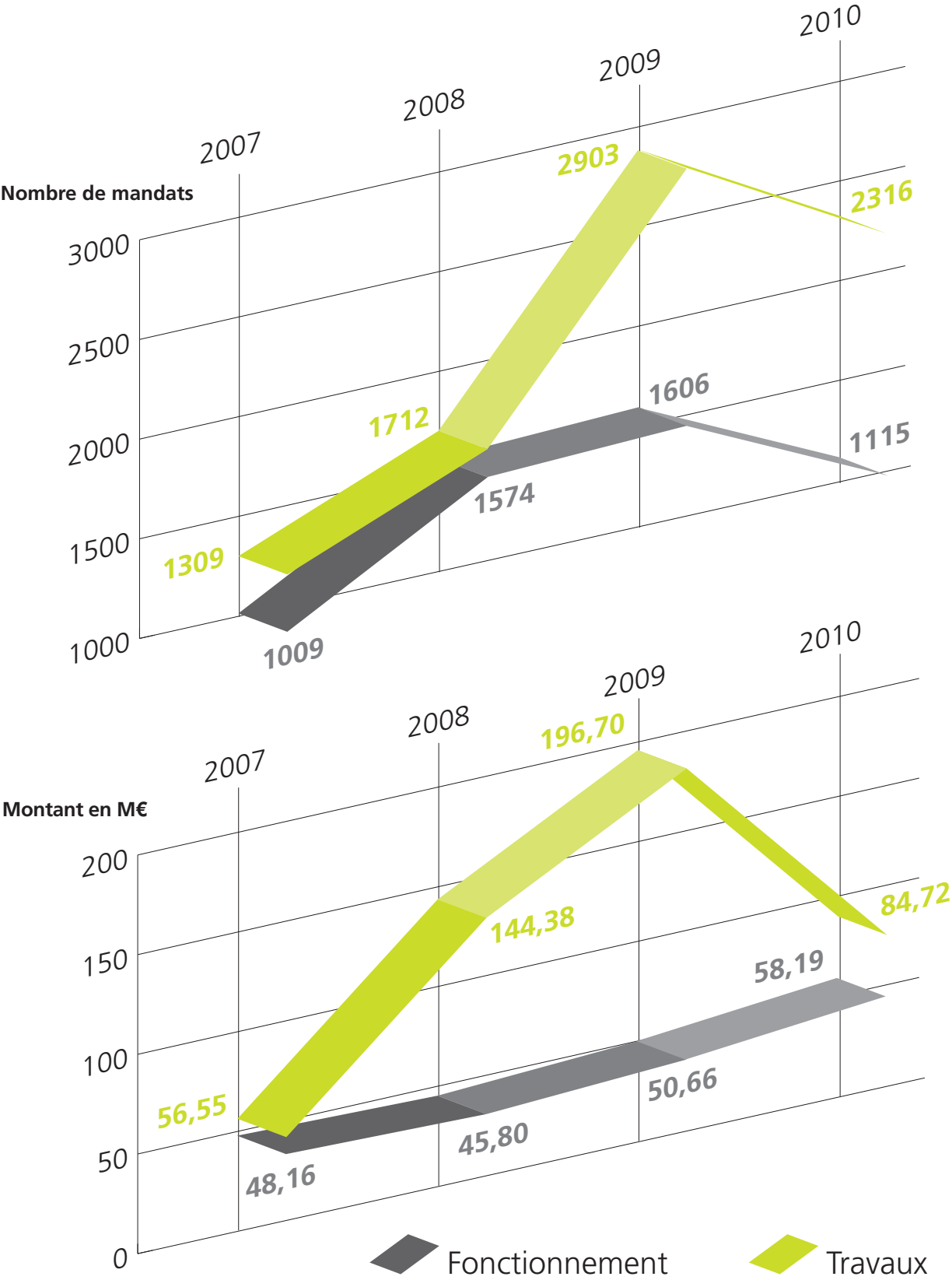
TABLEAU DES ENGAGEMENTS ET DEPENSES PAR SECTEURS ET PROGRAMMES

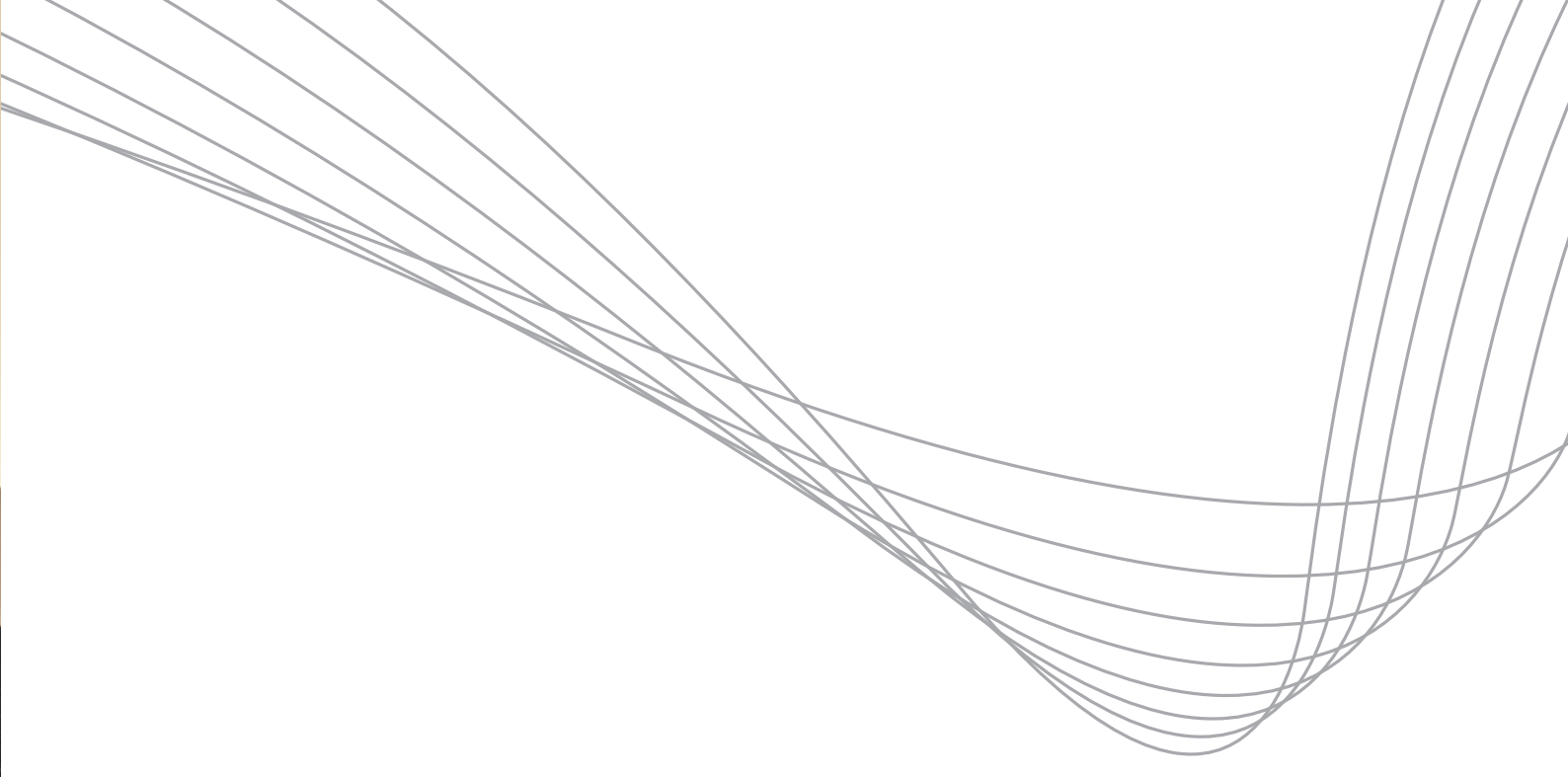
Programmes	Engagements M€	Dépenses M€
Sites extérieurs	42.863	38.438
Aménagements provisoires	5.818	10.151
Aménagt - Programmation	0.019	0.067
Transferts	12.702	8.777
Campus VRD	1.399	1.878
Désamiantage secteur Ouest	9.775	4.354
Réhabilitation secteur Ouest	17.896	28.457
Désamiantage secteur Est	27.153	20.642
Réhabilitation secteur Est	19.406	9.902
Réhabilitation tour Zamansky	2.163	1.604
Cassan Mise en sécurité	0.240	0.180
Cassan relogements	0.245	1.040
IPGP	0.872	11.453

MARCHES PASSES EN 2010

Catégories/seuils	Travaux	Services	Fournitures	TOTAL
4 000 à 19 999 € HT	12	44	2	58
20 000 à 49 999 € HT	3	14	–	17
50 000 à 89 900 € HT	1	1	2	4
90 000 à 124 999 € HT	1	2	2	5
125 000 à 209 999 € HT	1	–	2	3
210 000 à 999 999 € HT	4	4	1	9
1M€ à 4 844 999 € HT	1	–	–	1
> 4,845 M€ HT	3	–	–	3
TOTAL	26	65	9	100

NOMBRE DE MANDATS EXECUTES/ENGAGEMENTS ET PAIEMENTS PAR ANNEE





VI - ANNEXES

COMPOSITION DU CA DE L'EPCJ

Président du conseil d'administration :
le Recteur Paul Desneuf

Le conseil d'administration comprend outre son président :

Seize membres de droit :

- le directeur général de l'enseignement supérieur au ministère chargé de l'enseignement supérieur ou son représentant ;
- le directeur général de la recherche et de l'innovation au ministère chargé de la recherche ou son représentant ;
- le secrétaire général du ministère de l'éducation nationale ou son représentant ;
- le directeur du budget au ministère chargé du budget ou son représentant ;
- le directeur général chargé de la santé au ministère chargé de la santé ou son représentant ;
- le directeur général chargé de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction au ministère chargé de la construction ou son représentant ;
- le maire de Paris ou son représentant ;
- le président du conseil régional d'Ile-de-France ou son représentant ;
- le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, ou son représentant ;
- le Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités, ou son représentant ;
- le président de l'université Paris Sorbonne Nouvelle ou son représentant ;
- le président de l'université Pierre et Marie Curie ou son représentant ;
- le président de l'université Paris Diderot ou son représentant ;
- le directeur de l'Institut de physique du Globe ou son représentant ;
- le directeur de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Paris ou son représentant ;
- le président du conseil d'administration de l'Etablissement public d'aménagement universitaire ou son représentant ;

Une personnalité désignée en raison de sa compétence dans le domaine d'activité de l'établissement par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Deux représentants du personnel de l'établissement élus dans les conditions fixées par délibération du conseil d'administration.

COMPOSITION DU CA DE L'EPAURIF

Président du conseil d'administration :
Recteur de l'académie de Paris-Chancelier des Universités : M. Patrick GERARD

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche – DGESIP :
Directeur général de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle : M. Patrick HETZEL

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :
Directeur général de la recherche et de l'innovation : M. Ronan STEPHAN

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :
Directeur des affaires financières : M. Frédéric GUIN

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :
Directeur du budget : M. Julien DUBERTRET

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie :
Directeur de France Domaine : M. Daniel DUBOST

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement :
Directeur de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction : M. Etienne CREPON

Préfecture de la région Ile de France :
Préfet de la région Ile de France, préfet de Paris : M. Daniel CANEPA

Rectorat de Créteil :
Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités : M. William MAROIS

Rectorat de Versailles :
Recteur de l'académie de Versailles, Chancelier des universités : M. Alain BOISSINOT

Vice chancellerie de Paris :
Vice-Chancelier des universités de Paris : M. Edouard HUSSON

Conseil régional d'Ile de France :
2 représentants : M. Marc LIPINSKI, Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN

Mairie de Paris :
2 représentants : M. Jean-Louis MISSIKA, M. Didier GUILLOT

Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 :
Présidente de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 : Mme Marie-Christine LEMARDELEY

Université Pierre et Marie Curie :
Président de l'université Pierre et Marie Curie : M. Jean-Charles POMEROL

Université de Marne-la-Vallée :
Président de l'université de Marne-la-Vallée : M. Francis GODARD

Ecole nationale supérieure de chimie de Paris :
Directrice de l'école nationale supérieure de chimie de Paris : Mme Valérie CABUIL

Cité Internationale Universitaire de Paris - Conseil d'Etat :
Président de la Cité Internationale Universitaire de Paris – personnalité qualifiée : M. Marcel POCHARD

Représentants du personnel de l'EPAURIF :
Mlle Charlotte FLAVIGNY, M. Jean-Louis BLONDEAU.

PV DU CA DU 7 AVRIL 2011

Sont présents ou représentés avec voix délibérative :

- Monsieur Patrick GÉRARD, Recteur de l'académie de Paris, Chancelier des universités de Paris, Président du conseil d'administration
- Monsieur William MAROIS, Recteur de l'académie de Créteil, Chancelier des universités, Vice-Président du conseil d'administration
- Monsieur Alain NEVEU, représentant le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
- Madame Chantal CHAMBELLAN-LE-LEVIER, représentant le directeur des affaires financières au ministère chargé de l'enseignement supérieur
- Monsieur Benoît LAROCHE de ROUSSANE, représentant le directeur du budget au ministère chargé du budget
- Monsieur Bruno SOULIÉ, représentant le directeur de France Domaine
- Monsieur Raphaël HACQUIN, représentant le Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris
- Madame Odile GAGNERIE, représentant le Recteur de l'académie de Versailles

- Monsieur Edouard HUSSON, Vice-Chancelier des universités de Paris

- Monsieur Jean-Louis MISSIKA, adjoint au maire de Paris

- Monsieur Didier GUILLOT, adjoint au maire de Paris

- Monsieur Jean-Charles POMEROL, Président de l'université Pierre et Marie Curie

- Madame Marie-Christine LEMARDELEY, Présidente de l'université Sorbonne Nouvelle

- Monsieur Francis GODARD, Président de l'université Paris Est Marne la Vallée

- Madame Valérie CABUIL, directrice de l'école nationale supérieure de chimie de Paris

- Mademoiselle Charlotte FLAVIGNY, représentant du personnel de l'établissement

- Monsieur Robert BEAUDIQUEZ, représentant du personnel de l'établissement

Sont présents avec voix consultative :

- Monsieur Thierry DUCLAUX, directeur général de l'EPAURIF

- Madame Malika MOHA, contrôleur général économique et financier

- Monsieur Jean-Gilles HOARAU, agent comptable

Assistent également au conseil :

- Monsieur Jean-Michel QUENET, conseiller auprès du Recteur de Paris

- Madame Bernadette PETIT, secrétaire général de la chancellerie des universités de Paris

- Madame Frédérique COUSIN, directrice, EPAURIF

- Monsieur Nicolas FLAMENT, directeur, EPAURIF

- Monsieur Thomas JEANNERET, directeur, EPAURIF

Sont excusés :

- Monsieur Ronan STEPHAN, directeur général pour la recherche et l'innovation

- Monsieur Etienne CREPON, directeur chargé de l'urbanisme, ministère chargé de l'écologie, qui donne pouvoir au Recteur de l'académie de Paris

VI - ANNEXES

- Madame Isabelle THIS SAINT-JEAN, Vice-Présidente du conseil régional d'Ile-de-France
- Monsieur Marc LIPINSKI, conseiller régional d'Ile-de-France
- Monsieur Marcel POCHARD, conseiller d'Etat, président de la cité universitaire internationale de Paris

Le président introduit la séance en rappelant l'annonce des dotations Campus pour Paris faite par la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche le 6 avril. L'enveloppe de l'opération Campus pour Paris intra-muros (700 M€, hors campus Paris Saclay et Condorcet) se répartit ainsi :

- 200 M€ pour la vie étudiante
- 200 M€ pour le PRES «Sorbonne Paris Cité»
- 130 M€ pour le PRES «Sorbonne Universités» (le campus de Jussieu étant financé par ailleurs, ce qui explique la dotation inférieure à celle de Sorbonne Paris Cité)
- 100 M€ pour le PRES «HESAM» (dont plusieurs membres sont également engagés dans le campus Condorcet)
- 70 M€ pour la Fondation de coopération scientifique «Paris Sciences et Lettres».

Il s'agit de dotations en capital, qui seront remises aux établissements et dont les intérêts financeront les projets immobiliers.

Ces dotations ont d'ores et déjà produit des intérêts. 75 M€ sont ainsi disponibles immédiatement pour dix opérations au profit des PRES et de la vie étudiante à Paris.

1. Approbation du procès verbal de la séance du conseil d'administration en date du 21 décembre 2010

Le premier point de l'ordre du jour appelle l'approbation du procès verbal de la séance du conseil d'administration du 21 décembre 2010. Aucune remarque ou demande de précision n'est formulée.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du compte 2010

2.1. - RAPPORT DE L'ORDONNATEUR

Monsieur Thierry DUCLAUX présente l'exécution des comptes 2010.

Le budget primitif 2010 a fait l'objet de deux décisions modificatives portant sur l'ajustement des loyers des locaux extérieurs, l'intégration de l'opération concernant l'Institut Langevin ainsi

que les premières études pour le projet Censier-Poliveau et la Maison des Sciences de l'Homme. A l'issue de la seconde décision budgétaire modificative, le budget s'élevait à 179 M€ en recettes et 174 M€ en dépenses, le solde venant abonder le fonds de roulement. A la clôture de l'exercice, les recettes s'élèvent à 181 M€ et la consommation de crédits de paiement à 143 M€.

La consommation des crédits de paiement se décompose en :

- 4,7 M€ pour le fonctionnement pour 5 M€ prévus
- 0,3 M€ pour la base vie, identique à ce qui était prévu
- 38,5 M€ pour les loyers et charges pour 44 M€ prévus
- 88 M€ pour les travaux de Jussieu pour 112 M€ prévus
- 11,5 M€ pour l'îlot Cuvier contre 12,7 M€ prévus.

Concernant les loyers et charges, l'établissement a mis un terme plus rapidement que prévu au bail de la rue du Château des Rentiers (soit 5 mois d'économies par rapport à la prévision d'exécution 2010) en relogant les personnels concernés de l'université Paris-Diderot rue du Chevaleret. Par ailleurs, la libération en fin d'année du site de Boucicaut a évité la dépense de 3 mois de loyers supplémentaires, provisionnés dans les comptes 2010.

Concernant les travaux, l'impact des avances sur marché consenties à hauteur de 6 M€ a été gommé en 2010 ralentissant ainsi le rythme de consommation des crédits de paiement. Par ailleurs, le plan de relance de 2009 a permis une anticipation des dépenses d'environ 2 mois sur le secteur Ouest, soit 15 M€, entraînant aussi une moindre consommation en 2010.

Enfin, sur le secteur Ouest, une partie des travaux de parachèvement a été reportée en 2011, sans incidence sur la tenue du calendrier global (à hauteur de 3 M€).

L'exécution budgétaire se répartit en 58 194 594 € pour le volet fonctionnement et 84 723 305 € pour les travaux réalisés.

L'augmentation de presque 15 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2009 s'explique par l'importance des mandatements pour les déménagements.

Pour les travaux du campus, la diminution de 43 % des mandatements est consécutive à la

fin des travaux de l'IPGP et du secteur Ouest Nord et Sud. Il faudra attendre la réhabilitation du secteur Est, après les travaux de désamiantage en cours, pour voir revenir un niveau de mandatement comparable à 2009.

Les sources de financement de l'EPAURIF restent très largement l'Etat, le contrat de plan Etat-Région et une convention tripartite de financement, avec la Ville et la Région, pour l'implantation de l'Institut Langevin dans les locaux de l'IPGP.

Le directeur général revient sur les éléments ponctuels les plus notables qui figurent dans le rapport détaillé remis aux administrateurs :

- Pour les recettes
 - une hausse de 1,8 M€ de la subvention globale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour couvrir les études liées au nouveau périmètre de l'EPAURIF,
 - une recette exceptionnelle en augmentation en raison du paiement par avance de son loyer de sous-location par l'Institut des Amériques (1,2 M€),
 - le geste commercial de l'ancien bailleur du site de Chevaleret.

Ces trois éléments expliquent pour partie le résultat positif de l'exercice.

- Pour le fonds de roulement
 - Un abondement du fonds de roulement avait été voté à hauteur de 5 M€ en DM2. Il sera finalement de 38 M€ du fait des économies de loyers évoquées précédemment (pour 5,5 M€), de la moindre consommation en travaux due à l'accélération du plan de relance de 2009 (25,5 M€) et de l'augmentation des recettes par rapport à la prévision (2 M€).

- Pour les réalisations
 - Cette année a été marquée par la livraison du secteur Ouest Nord et Sud de Jussieu et des locaux de l'IPGP sur l'îlot Cuvier.

- En dépenses
 - La structure budgétaire de l'EPAURIF est organisée fin 2010 autour de sept unités budgétaires au lieu de quatre pour l'EPCJ, afin d'identifier les nouvelles opérations : désamiantage de la Maison des Sciences de l'Homme (UB5), opération Censier-Poliveau (UB6), études générales et conseils (UB7). Mise à part la baisse de consommation déjà signalée (UB3), il convient de souligner que le plafond de 57 emplois autorisé a été exécuté à hauteur de 56,06 ETPT et que les crédits de

personnel ont été exécutés à hauteur de 3 692 552,40 € (UB1).

2.2. - RAPPORT DU COMPTABLE

Monsieur Jean-Gilles HOARAU présente l'exécution des comptes 2010.

Il souligne d'abord deux faits marquants :

- l'avènement de l'EPAURIF en cours d'année
- le contrôle de la Cour des Comptes sur la période 2003-2009 de l'EPCJ et dont le rapport devrait paraître à la mi-année.

L'agent comptable présente ensuite l'ensemble des comptes dont il ressort trois points majeurs :

- la bonne santé financière de l'établissement
- la baisse de l'activité de l'établissement (qui sort d'une phase de construction pour entrer dans une phase d'étude) entre 2009 et 2010.
- le volume du compte « 23 » d'immobilisation en cours.

Sur ce dernier point, l'agent comptable explique que les universités ont inscrit à leur patrimoine les immobilisations du campus de Jussieu ; par conséquent, il n'y a pas lieu de compter deux fois ce patrimoine et l'établissement public doit sortir les immobilisations inscrites en cours à son patrimoine dès lors qu'elles figurent au patrimoine de l'établissement occupant. L'agent comptable souhaite un rétablissement avant la clôture 2011.

Le président s'étonne du pic de loyers sur 2009.

Monsieur Thomas JEANNERET lui répond que les premières libérations de locaux en 2009 se sont traduites uniquement en 2010, à cause du délai de libération complète des locaux à la suite des transferts (au retour des agents dans la tour centrale et dans le secteur Ouest).

Monsieur Benoît LAROCHE DE ROUSSANE souhaite la mise en place d'échanges rapides entre établissement et tutelle sur l'apurement du compte 23.

Il est retenu qu'un travail sera effectué sur le bilan.

Le président souhaite l'inscription de ce point au prochain conseil d'administration.

Madame Malika MOHA appuie la demande de la direction du budget et de l'agence comptable de faire aboutir le sujet y compris avec le soutien d'un cabinet d'audit.

Le président émet une réserve sur cet accompagnement par un cabinet d'audit, au regard des moyens de l'établissement.

VI - ANNEXES

Le rapport du comptable ayant été entendu, le conseil approuve à l'unanimité le compte financier de l'année 2010 et l'affectation du résultat 2010 aux réserves de l'établissement.

3. Conventions

Compte tenu des contraintes d'emploi du temps du Recteur de Créteil, le président modifie l'ordre de passage des conventions.

3.1. - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE À LA CONDUITE DES PROJETS IMMOBILIERS DE L'UNIVERSITÉ PARIS 13

Monsieur Thierry DUCLAUX présente la convention. L'université Paris 13 envisage la construction de 1 500 logements sur le campus de Villetaneuse.

Une modification du plan d'occupation des sols (POS) est nécessaire pour permettre la construction de 200 premiers logements, mais la récente modification du POS, approuvée en janvier 2011, n'a pas intégré cet aménagement. Dans ce contexte, l'université demande à l'EPAURIF de l'assister dans la conduite de ses projets immobiliers, dans le but notamment d'obtenir une mise en compatibilité du POS avec son programme de logements étudiants.

L'EPAURIF pourra articuler son action autour du dispositif mis en place par l'université pour réaliser son schéma directeur.

Le programme de la mission confiée à l'EPAURIF est le suivant :

- réalisation d'une étude traduisant la nécessité du projet immobilier de l'université et son expression dans le territoire (incluant la création de logements étudiants) ;
- conduite du dialogue local pour la mise en compatibilité du POS ;
- si nécessaire, portage d'une procédure de déclaration de projet pour le compte de l'université.

Monsieur William MAROIS précise qu'il a donné son accord à cette convention.

La convention est adoptée à l'unanimité.

3.2. - PROJET CENSIER-POLIVEAU

3.2.1. - approbation de la convention avec l'Agence Nationale pour la Recherche (ANR) pour la réalisation d'études relatives aux projets immobiliers Poliveau et site des Irlandais

3.2.2. - approbation de la convention pour les études préalables du site des Irlandais

Le président introduit le sujet en constatant que les choses avancent.

Monsieur Thierry DUCLAUX rappelle que la convention présentée s'inscrit dans la déclinaison de la convention générale votée au CA du 25 octobre 2010.

Il présente la convention ANR qui concerne l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Le président précise que le coût de ces opérations d'études préalables s'élèvent à 2,99 M€ dont 150 000 € pour la réhabilitation du site des Irlandais. Elles sont financées par les intérêts intermédiaires de l'opération Campus.

Un groupe de travail a été constitué au sein du Muséum.

Monsieur Jean-Charles POMEROL souhaite en connaître la composition.

Monsieur Thierry DUCLAUX précise qu'il regroupe des membres du conseil d'administration, du comité technique paritaire, du conseil scientifique et de l'administration. Cette instance permet la discussion sur les projets, l'expression des besoins comme des diverses réticences.

L'EPAURIF travaille donc à objectiver les contraintes et les besoins, à fixer les objectifs et ce sur deux axes :

- un travail sur la gestion des collections
- un travail sur la concrétisation d'un programme scientifique permettant d'attribuer des surfaces aux laboratoires.

L'idée semble aujourd'hui assez partagée que le projet Censier-Poliveau est une opportunité de rénovation du Muséum.

Monsieur Edouard HUSSON précise que, malgré les réserves, il y a un changement et ce travail fait que tout le muséum est impliqué. Depuis début janvier, le progrès le plus marquant est qu'une véritable discussion s'est engagée entre le muséum et Sorbonne Nouvelle-Paris 3, autour d'un intérêt en passe de devenir commun.

Madame Marie-Christine LEMARDELEY confirme que les réticences sont minoritaires. Le travail se fait en bonne intelligence. L'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 fait elle-même des modifications à son projet initial.

Monsieur Jean-Charles POMEROL se montre néanmoins inquiet du sort des étudiants de l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 pendant les travaux.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA s'associe à cette préoccupation. Il fait deux remarques complémentaires : l'une concerne les contraintes d'urbanisme du site classé qu'il conviendra de ne pas sous-estimer et l'autre l'aménagement urbain. Il serait souhaitable que les schémas directeurs du « grand Quartier Latin » de la mairie de Paris et de l'opération « Censier-Poliveau » puissent être coordonnés très en amont.

Le président répond favorablement à ces sollicitations.

Les deux conventions sont mises au vote et approuvées à l'unanimité.

3.3. - EXTENSION DU CENTRE TECHNIQUE DU LIVRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CTLES)

3.3.1. - approbation de la convention avec l'ANR pour les études du CTLES

3.3.2. - approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour le CTLES

Monsieur Thierry DUCLAUX présente le projet. Le CTLES dispose de 72 km linéaires de rayonnage qui arrivent à saturation avec une consommation d'environ 4 km/an.

Le projet prévoit la création d'une capacité de stockage de 100 km sur le même site. L'extension a été envisagée dès la construction initiale en 1997. Le CTLES est voisin de la BNF avec laquelle il partage des installations communes. Le CTLES souhaiterait voir achever les travaux en 2015.

Les deux conventions sont approuvées à l'unanimité.

3.4. - INFORMATION : PROJET DE CONVENTION PORTANT SUR LE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA FONDATION DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

Le président explique qu'en raison des problèmes de santé de l'administrateur de la FMSH, la convention est transmise pour information, mais ne fera pas l'objet d'un vote lors du présent conseil. Il convient d'attendre le retour de Monsieur Michel Wieviorka.

3.5. - APPROBATION DE LA CONVENTION POUR L'ASSISTANCE À LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS MODULAIRES SUR LE SITE DE CENSIER

Monsieur Thierry DUCLAUX présente la construction de deux bâtiments modulaires s'étendant sur quatre niveaux, l'un étant destiné à l'enseignement et l'autre essentiellement à l'administration. L'EPAURIF assistera l'université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 pour leur réalisation.

Madame Marie-Christine LEMARDELEY précise le contexte de cette construction : son université dispose à Asnières d'un bâtiment amianté comportant une UFR d'enseignement germanique ainsi que l'INALCO. L'INALCO quitte Asnières. Il apparaît donc opportun que l'UFR déménage pour désamianter Asnières et vendre ce site. Cette vente intervient d'ailleurs dans l'économie générale du projet Poliveau.

La convention est approuvée à l'unanimité.

3.6. - RÉHABILITATION DE LA CASERNE LOURCINE

3.6.1. - approbation de la convention avec l'ANR pour les études de la caserne Lourcine

3.6.2. - approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage pour les études préalable à l'aménagement de la caserne Lourcine avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le président présente le site de Lourcine. Il s'agit d'une caserne occupant un terrain de 12 000 m² boulevard de Port-Royal, encadré par la rue Broca, la rue Saint-Hippolyte et la rue de la Glacière. Ce site est situé à proximité du centre René-Cassin de Panthéon Sorbonne.

Monsieur Thierry DUCLAUX explique que le projet vise la création d'un centre de vie universitaire qui a vocation à accueillir des locaux d'enseignement pour l'université Paris I Panthéon-Sorbonne, de la restauration et du logement étudiant, avec notamment un internat d'excellence.

Le patrimoine actuel comprend quatre bâtiments dont deux du 19^e siècle et une place d'armes constituant un « espace vert protégé ».

La convention porte sur les études des deux bâtiments latéraux du 19^e siècle ainsi que les sous-sols des deux autres bâtiments en tant que de besoin.

Monsieur Jean-Louis MISSIKA se montre préoccupé par le fait que les études n'intègrent pas l'ensemble des quatre bâtiments et que les partenaires puissent mener les projets de chacun

des bâtiments de façon disjointe. Il prône une vision partagée en amont du projet.

Le président répond qu'un groupe de travail associe le rectorat et le CROUS pour la partie restauration/logement. Les conventions sont présentées au fur et à mesure à cause des sources de financement distinctes selon les parties du programme général et s'affermissent progressivement. L'EPAURIF devrait se voir confier l'ensemble des études du site et mènera la première étude dans cette optique d'ensemble.

Les conventions sont approuvées à l'unanimité.

4. Approbation de transactions

4.1. - CESSION DU BAIL DE VOLTAIRE, PARIS 11e

4.2. - TRAVAUX SUR LE SITE EXTÉRIEUR D'IVRY

Monsieur Thierry DUCLAUX présente une première transaction à caractère immobilier. Cette transaction concerne la cession du bail immobilier du 19 cité Voltaire que les équipes de l'UPMC ont quitté en 2009.

La société CBRE a permis que l'EPCJ mette un terme à son bail par rachat du bien alors qu'elle était mandatée pour le faire par la voie d'un successeur au bail. Le repreneur a été présenté le 14 octobre 2009, la convention passée avec CBRE s'est achevée le 30 novembre 2009 mais la vente n'était pas finalisée.

Il en est résulté une difficulté d'application de la convention. La jurisprudence nous conduit à avoir recours à une transaction. S'il s'avérait que l'EPAURIF refuse une rémunération, le contentieux qui en résulterait aurait une issue défavorable quasi certaine pour l'établissement.

Aussi est-il proposé de régler le montant dû au titre de la convention à la société CBRE.

La seconde transaction concerne un marché de travaux lié à l'aménagement du site de relogement d'Ivry pour le compte de l'UPMC.

La transaction prévoit une indemnité partielle.

Madame Malika MOHA rappelle l'existence d'une circulaire de 1995 qui enjoint les établissements à partager l'« effort » lors d'une transaction et souhaite sa mise en œuvre dans le cas de la première transaction.

Monsieur Thierry DUCLAUX précise que la société CBRE s'est acquittée de la mission de fond qui lui était confiée, à savoir permettre à l'établissement de mettre un terme rapide à son bail. Par ailleurs l'économie globale montre que l'évitement de coûts se monte à plusieurs millions d'euros pour l'Etat.

Les deux transactions sont approuvées à l'unanimité.

5. Approbation de la décision modificative n°1 du budget 2011

Monsieur Thierry DUCLAUX présente les deux objets de la décision modificative, à savoir un ajustement de la réserve de précaution en ce qui concerne la subvention de l'Etat à hauteur de 6,59 M€ en AE et en CP d'une part et, d'autre part, la traduction pour l'exercice 2011 de l'ensemble des conventions approuvées.

La décision budgétaire modificative est approuvée à l'unanimité.

6. Approbation de décisions afférant aux baux

6.1. - APPROBATION DE LA MODIFICATION DU BAIL DE L'IMMEUBLE NOMMÉ « MONTRÉAL »

Monsieur Thierry DUCLAUX précise que l'immeuble « le Montréal » sis rue Nationale dans le 13e arrondissement héberge sur 8 177 m² des personnels de l'université Paris Diderot qui sont appelés à rejoindre le site de Paris Rive Gauche en 2012. Le bail s'achevant en 2011, il convient de le prolonger d'une année soit par la voie d'un bail précaire soit par la voie d'un avenant au bail. Il est demandé au conseil d'autoriser le directeur général à conclure un tel bail.

6.2. - APPROBATION D'UNE RECHERCHE DE SUCESSEUR POUR LE BAIL DU QUAI KENNEDY

L'autre décision concerne le bail des locaux situés au quai Kennedy. Monsieur Thierry DUCLAUX demande que le conseil d'administration l'autorise à signer un accord avec un successeur au bail et à payer les indemnités de résiliation dans la mesure où l'économie générale serait favorable à l'établissement (c'est-à-dire inférieure au montant des loyers à courir).

Monsieur Jean-Charles POMEROL rappelle que l'épisode perturbé de l'EPCJ en 2007 a été un élément générateur des besoins actuels d'ajustement de fin de baux.

Les deux décisions sont approuvées à l'unanimité.

7. Approbation des durées d'amortissements « classiques »

Le président présente les propositions de durées d'amortissement dites classiques pour l'EPAURIF :

- 3 ans pour le matériel informatique
- 5 ans pour le matériel de bureau
- 5 ans pour les véhicules
- 3 ans pour les logiciels.

Monsieur Jean-Charles POMEROL fait remarquer qu'au regard de la pratique universitaire, trois ans d'amortissement pour un micro ordinateur est une durée longue.

Le président fait observer qu'une durée de dix ans peut être pratiquée lorsqu'il s'agit d'usages pour des besoins administratifs.

Les durées d'amortissement sont adoptées à l'unanimité.

8. Information sur l'organisation des services, les travaux et points divers

8.1 - Monsieur Thierry DUCLAUX fait une information sur l'organisation des services. L'EPAURIF est héritier de l'EPCJ, mais doit répondre à l'extension des missions qui lui sont confiées. Il convient de voir comment l'établissement peut accompagner au mieux les universités et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Il précise qu'il a recours à un cabinet d'audit qui permettra à l'établissement et à son personnel largement impliqué de faire émerger une évaluation du positionnement de l'EPAURIF et une orientation en matière d'organisation. Il s'agit aussi d'améliorer des processus internes.

8.2 - Monsieur Jean-Louis MISSIKA souhaite aborder un point particulier concernant les travaux de l'Institut Langevin en demandant confirmation du lancement des travaux et si leur fin est toujours prévue en 2011.

Monsieur Thierry DUCLAUX précise que le chiffrage des travaux résultant du projet initial et des besoins complémentaires exprimés par les utilisateurs s'est avéré supérieur à l'enveloppe financière. Il s'en est suivi des négociations avec l'entreprise et les utilisateurs. Il reste quelques ajustements à réaliser, mais l'objectif d'achever les travaux fin 2011 est maintenu même si les délais sont de plus en plus tendus.

8.3 - Monsieur Thierry DUCLAUX fait un point sur l'ensemble des travaux. Il précise notamment que les délais sur le désamiantage sont courts mais aujourd'hui bien tenus par les entreprises.

Il commente la réhabilitation des bâtiments Cassan qui fait l'objet d'une étude de programmation.

Monsieur Jean Charles POMEROL confirme les plans qui sont présentés lors du conseil d'administration et qui figurent en annexe du présent compte rendu.

Monsieur Thierry DUCLAUX présente le planning détaillé du 54 boulevard Raspail et signale que le premier comité de pilotage de ce projet se tiendra le 10 juin.

Les administrateurs ne sollicitent plus la parole.

Le président informe les administrateurs que, s'il en est besoin, le prochain conseil d'administration pourrait avoir lieu en juillet 2011. Sinon la prochaine séance aura lieu à l'automne.

PS. La date du prochain conseil a été fixée au 8 juillet 2011 à 14h30.

VI - ANNEXES

L'ÉQUIPE

DIRECTION GENERALE

- Directeur général : Thierry Duclaux
- Conseiller auprès du directeur : Michel Zulberty
- Secrétaire de direction : Valérie Dolhin
- Responsable communication : Aurélia Nasra

AGENCE COMPTABLE

- Agent comptable : Jean-Gilles Hoarau
- Assistante comptable : Solange Berthel,
- Assistant comptable : Lamri Dahmane.

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES MARCHES

- Chef de service : Joëlle Hokayem
- Adjointe au chef de service : Astrid Giraud
- Chargée de gestion : Cécile Anne
- Chargée de gestion : Stéphanie Avodagbe

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES ET DES MOYENS

- Directrice des affaires financières et des moyens : Frédérique Cousin
- Secrétaire : Valérie Dolhin*

Mission ressources humaines

- Chargée de mission : Véronique Pagnac
- Secrétaire : Christiane Demeyere remplacée par Céline Cherrier*

Service des affaires financières et budgétaires :

- Chef de service : Christian Vandepaer
- Chargé de gestion : Philippe Actif
- Chargée de gestion : Michèle Lemarchand
- Chargée de gestion : Josette Lioté.

Service Systèmes d'information et logistique :

- Chef de service : Robert Beaudiquez
- Technicien responsable de la bureautique et logistique : Patrice Gelezeau
- Chef de projet archiviste : Antony Belin

Mission foncière

- Frédérique Cousin

DIRECTION DE LA CONSTRUCTION

- Directeur de la construction : Nicolas Flament
- Secrétaire : Valérie Dolhin*

Département Opérationnel 1 :

- Chef de département : Jean Liou
- Chargée de gestion : Corinne Gorge
- Chargée de gestion : Mireille Guégan

EQUIPE PROJET SECTEUR OUEST :

- Chef de projet : Lucie-Anne Pihen
- Chef de projet adjoint : Rémy Charbonnier
- Chef de projet adjoint : Nicolas Trinquet
- Chargée d'opération : Sophie Hassenforder
- Chef de projet adjoint : Christine Rivoal*

EQUIPE PROJET SECTEUR EST :

- Chef de projet : Olivier Blanchard
- Chef de projet adjoint : Damien Cœur
- Chargée d'opération : Fleur Gaultier

EQUIPE PROJET GRIL TRANSVERSAL :

- Chef de projet : Jean Liou
- Chef de projet adjoint : Denis Chevalier

Département Opérationnel 2 :

- Chef de département : Alain Philibert
- Chargée de gestion : Sandrine Gaillard

EQUIPE PROJET CASSAN :

- Chef de projet : François Dumortier*
- Chef de projet adjoint : Charlotte Flavigny

EQUIPE PROJET CUVIER IPGP :

- Chef de projet : Alain Philibert
- Chargé d'opération : Mustapha El Arabi

EQUIPE PROJET TOUR CENTRALE :

- Chef de projet : Alain Philibert

DIRECTION DE L'IMMOBILIER

Directeur de l'immobilier : Thomas Jeanneret

- Adjoint au directeur : Rémy Gaube
- Chargées de gestion : Flore Junghwa Leclerc, Anne-Sophie Trinquet

Département Poliveau :

- Chef de département : Camille Gehin*
- Chef de projet : Inravi Thiounn*

EQUIPE PROJET PROGRAMMATION :

- Chef de projet : Jean-Louis Blondeau
- Chargée de mission : Patricia Zerpa-Durano,
- Dessinateur : Serge Bourens

EQUIPE PROJET RELOGEMENTS :

- Chef de projet : Jean Clément,
- Chargé d'opération : Alexis Bourgeois
- Chargé d'opération adjoint : François Levasseur

EQUIPE PROJET TRANSFERTS :

- Chef de projet : Rémy Gaube
- Adjointe au chef de projet : Anne Stievenard
- Chargé d'opération : Jean-Philippe Alloin
- Chargé d'opération : Henri-Pierre Perrin

EQUIPE PROJET DÉSAMIANTAGE :

- Chef de projet : Denis Feuilloley
- Chef de projet adjoint : Thomas-Elie Huber*
- Chargé d'opération : Rudy Asperti,
- Chargé d'opération : Benoit Peyrard

EQUIPE PROJET LOURCINE :

- Chef de projet : Juliette Hugues

MISSION LOCAUX EXTÉRIEURS :

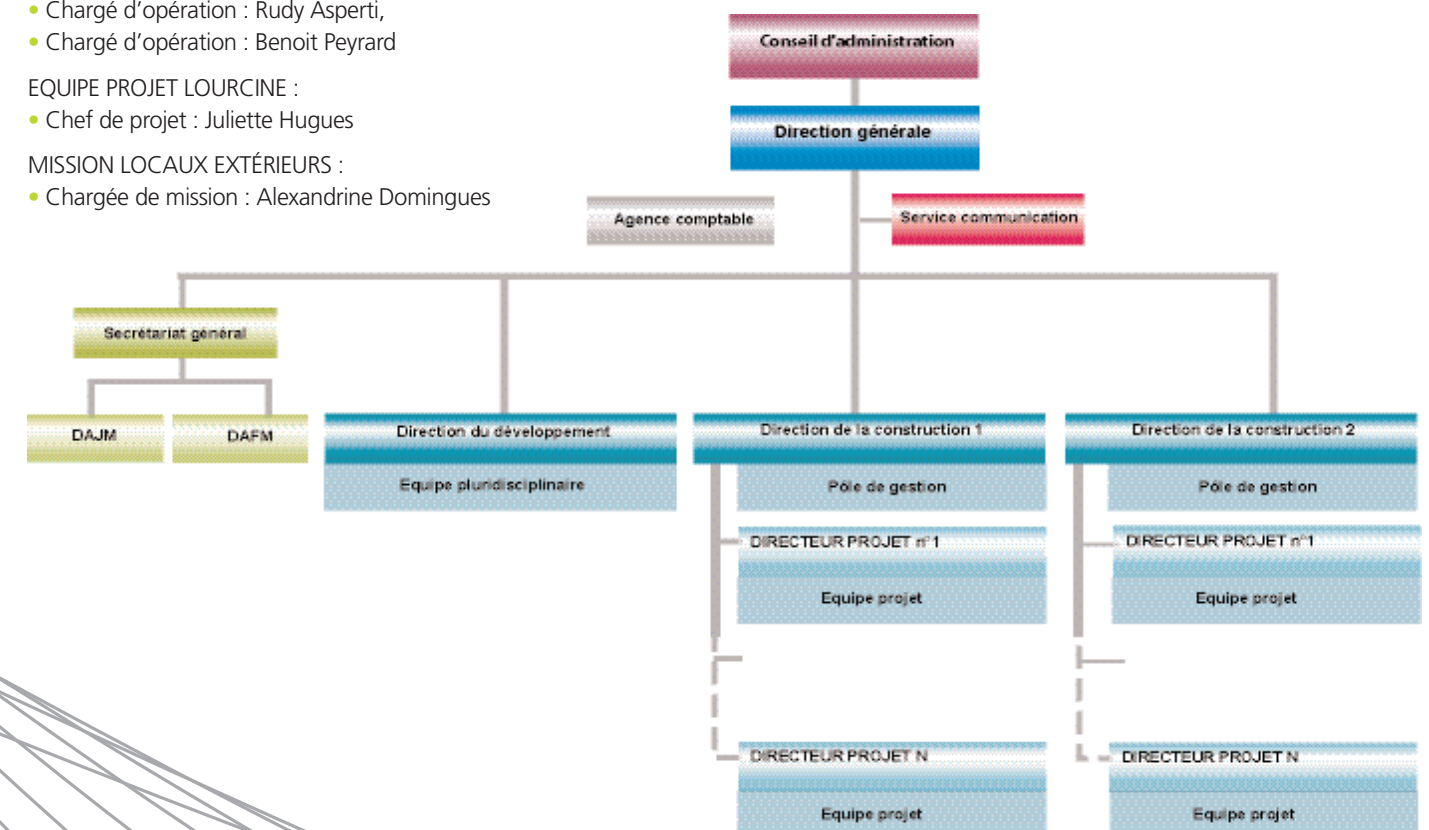
- Chargée de mission : Alexandrine Domingues

Ont quitté l'EPCI ou l'EPAURIF en 2010 :

Auréli Amiel
Morgane Bihoreau
Paul Desneuf
Martine Gillet
Philippe Mischler
Alexandre Pernin
Marie-Danièle Pessard
Dominique Remaud

* Arrivées 2011

ORGANIGRAMME DE L'EPAURIF HORIZON 2011





EPAURIF - Bâtiment S - 10 rue Cuvier 75005 PARIS

www.epaurif.fr

Directeur de publication : Thierry Duclaux

Conception graphique : LeGrand8

Crédit photo : EPAURIF, AS-Architecture Studio. R. Rodier, Denerier-Pascarel

Novembre 2011

Imprimé sur papier issu de
forêts gérées durablement



